

Programme des migrations internationales

Les nouveaux défis de la question migratoire au Maroc

Mohamed Khachani – AMERM

Avec la collaboration de Mohamed Bensaïd

Copyright © Organisation internationale du Travail 2010

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 978-92-2-223310-6 (impression)

ISBN 978-92-2-223311-3 (.pdf)

Première édition 2010

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/pblns

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Table des matières

	Page
Préface.....	v
Introduction	vii
I. Le contexte migratoire : les tensions sur le marché du travail	1
I.1. La situation économique au Maroc.....	1
I.2. Les déterminants socio- démographiques.....	2
I.3. Le chômage.....	3
II. La migration irrégulière : forme dominante de l’émigration marocaine actuelle	7
II.1. Importance des flux clandestins	7
II.2. Les nouveaux profils des migrants clandestins	8
III. La migration des compétences	11
III.1. Dimension des flux des compétences	11
III.2. Les déterminants du phénomène.....	12
III.3. Les incidences de la mobilité des compétences	13
IV. La migration de retour.....	17
IV.1. Les apports économiques des migrants de retour	17
IV.2. Analyse multi variée des transferts, envois de biens et projets d’investissement	19
V. La migration circulaire	21
V.1. La migration circulaire Nord-Sud-Nord.....	21
V.2. La migration circulaire Sud-Nord-Sud.....	24
V.2.1. La France : les contrats jeunes professionnels	24
V.2.2. L’Espagne : les principaux accords de main-d’œuvre	25
V.2.3 L’Italie : l’accord de main-d’œuvre	26
V.3. Les facteurs expliquant l’intérêt de l’UE pour cette forme de migration.....	27
VI. Les effets de la migration sur la société marocaine.....	29
VI.1. Volume et importance des transferts.....	29
VI.2. Les affectations de ces transferts	32
VI.2.1. L’impact des investissements sur le tissu économique	33
VI.2.2. L’impact sur la famille	36
VI.2.3. Les transferts collectifs, un levier pour le développement local.....	38
VII. La gestion des flux migratoires.....	41
VII.1. La politique migratoire au Maroc : les dispositifs législatifs et institutionnels	41
VII.1.1. Les supports institutionnels.....	41

VII.1.2. La dimension législative : la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.....	43
VII.1.3. La coopération bilatérale et régionale sur les questions de la migration	44
VII.2. Les facteurs qui militent pour une institutionnalisation de la mobilité.....	48
VII.3. L'ANAPEC : une institution qui organise les flux migratoires.....	51
VII.4. Identification des pistes d'actions pour la conclusion d'autres accords	53
VIII. L'Impact de la crise sur l'immigration	57
Annexes	61
Annexe 1. Tendances à long terme de la croissance des PIB global et agricole.....	63
Annexe 2. Croissance démographique de la population marocaine.....	64
Annexe 3. Evolution de l'ISF	65
Annexe 4. Pyramide des âges au Maroc en 2009.....	66
Annexe 5. Les causes du chômage.....	67
Annexe 6. Part de l'éducation dans les dépenses publiques	67
Annexe 7. Coût de formation jusqu'aux classes préparatoires	68
Annexe 8. Coût de formation d'un ingénieur au sein de l'INPT en 2008.....	68
Annexe 9. Coût de formation moyen d'un ingénieur de l'EMI ou de l'ENSIAS	69
Annexe 10. Migrants de retour selon la région de résidence	70
Annexe 11. Migrants de retour selon le niveau d'instruction	70

Préface

Le bassin méditerranéen est l'une des premières régions du monde à avoir connu des programmes de migration de main d'œuvre. Après la deuxième guerre mondiale, alors qu'elle fait face à d'importantes pénuries de main d'œuvre, l'Europe dévastée doit se reconstruire. Un certain nombre de pays européens font donc appel à des travailleurs du pourtour méditerranéen. Ceux-ci venaient aussi bien de pays du sud de l'Europe que d'Afrique du Nord. Au milieu des années 1970, un terme fut mis à ces programmes ; dès lors la migration qui continua était essentiellement liée au regroupement familial.

Dans la deuxième moitié des années 1980, la migration de main d'œuvre reprit du Sud, mais également de l'Est, vers le Nord de la Méditerranée. Elle s'intensifia durant la décennie suivante puis fut mêlée à des migrations venant d'autres horizons. Le chômage, le sous-emploi, les écarts de revenus et les conflits amenaient les travailleurs d'Afrique du Nord à chercher du travail en Europe. Celle-ci, pour sa part, connaissait des pénuries de travailleurs dans certains secteurs désertés par les nationaux. Mais aussi, son offre interne de travailleurs hautement qualifiés ne suivait pas la demande dans certaines occupations. Les conditions du mouvement des travailleurs entre les deux rives étaient réunies. Ce mouvement s'effectua dans des situations régulières, mais aussi irrégulières, selon les politiques et les conditions dans les pays d'origine et de destination.

La migration de main d'œuvre entre les deux rives de la Méditerranée suscita progressivement le questionnement et l'intérêt des décideurs politiques. Il s'agissait d'appréhender les relations entre fonctionnement des marchés du travail et migration. Il était question des termes et conditions de travail des travailleurs migrants, de l'exercice de leurs droits au travail et de leur protection sociale. Le rapport entre la migration et le développement était à clarifier. Il était primordial de saisir, d'une part, l'effet sur la pauvreté et l'emploi des envois de fonds des travailleurs migrants, et, d'autre part, les conséquences pour les pays d'origine de l'émigration des travailleurs diplômés hautement qualifiés. Lors du retour au pays, les retombées des compétences acquises et de l'épargne réalisée devaient être étudiées. Par-dessus tout, l'incidence des politiques des pays concernés sur chacune de ces questions devait être approfondie.

En élargissant le champ des connaissances, la recherche fait la lumière sur les questions d'intérêt pour les décideurs politiques. C'est à cette fin que le Bureau international du Travail (BIT) et la Commission européenne (CE) (Direction Générale pour l'emploi, les affaires sociales et les opportunités égales) ont mis au point un projet commun de recherche sur l'« Elargissement des connaissances sur le Travail Décent dans les pays méditerranéens ». Les travaux réalisés ont porté sur trois axes majeurs : 1) la croissance économique et l'emploi ; 2) les politiques du marché du travail ; et 3) la migration de main d'œuvre. Les résultats des recherches effectuées seront d'un grand intérêt pour les décideurs ainsi que pour les chercheurs. Ils ouvriront de nouvelles pistes de recherche dans le cadre de futurs programmes.

Cette étude sur la migration de main d'œuvre au Maroc est le résultat d'une coopération interdépartementale au sein du BIT entre le Département des politiques de l'emploi et le Programme des migrations internationales. Cette coopération met en évidence le caractère transversal des migrations de main d'œuvre et l'avantage comparatif du BIT au moment de les aborder. L'étude, entreprise par Mohamed Khachani, un chercheur renommé en matière de migration, met en exergue les pressions exercées sur le marché du travail marocain et les migrations qui en résultent. Ainsi, elle traite de la migration des travailleurs marocains aussi bien en situation régulière qu'irrégulière. Elle aborde la migration des travailleurs hautement qualifiés, et ses effets, et le mouvement des travailleurs saisonniers. L'étude se penche sur la gouvernance et la gestion des migrations

de main d'œuvre et propose un examen approfondi de la relation entre migration, réduction de la pauvreté et développement au Maroc. A cet égard, la migration de retour est particulièrement analysée. L'étude traite des politiques mises en place et de la coopération bilatérale et multilatérale dans la gestion des migrations de main d'œuvre. Enfin, la dernière section est consacrée aux effets de la crise économique mondiale sur la migration et aux mesures prises par le gouvernement marocain pour y faire face.

Cette étude est publiée dans la série de documents de travail du BIT, « *Cahiers des migrations internationales* », dont le but est de diffuser les résultats des recherches portant sur des questions susceptibles d'intéresser les responsables politiques, les administrations nationales, les partenaires sociaux, la société civile, les médias et la communauté des chercheurs. Nous espérons qu'elle permettra de développer les outils nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes destinés à optimiser les bienfaits des migrations pour le développement et à renforcer la protection des travailleurs migrants.

Azita Berar Awad
Directrice
Département des politiques
de l'emploi

Ibrahim Awad
Directeur
Programme migrations
internationales

Introduction

Le Maroc constitue un bassin migratoire important, s'il fut durant toute la première moitié du XX^e siècle un pays d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis un pays d'émigration principalement vers les pays de l'UE. L'émigration marocaine vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur. De nos jours, et presque au quotidien, la question fait souvent la une des médias abordant ses différentes dimensions économique, politique et sociale.

Avec la constitution d'un effectif migratoire important (en situations régulière et irrégulière), la migration devient un enjeu essentiel dans les relations entre le Maroc et les pays d'accueil.

La formation de cette « diaspora » (plus de 3,3 millions de personnes) est le produit d'une évolution historique. La migration marocaine a connu différentes formes : la migration individuelle masculine, la migration dans le cadre du regroupement familial, la migration saisonnière, la migration féminine autonome et la migration des compétences. Mais depuis 1990, les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 ont réduit fortement l'émigration régulière. Ces dispositifs réglementaires, destinés à contrôler en amont les flux migratoires, ont fini par stimuler la migration irrégulière. Actuellement, les flux migratoires demeurent marqués par cette forme de migration, mais aussi, et dans une moindre mesure, par l'émigration des compétences. Parallèlement, une autre forme de migration devient visible : la migration de retour. L'éclairage sera porté sur ces trois formes de mobilité avant d'aborder la question des effets de la migration sur l'économie et la société marocaine et présenter les grandes lignes de la politique migratoire au Maroc. En s'inscrivant dans le contexte récent de la crise mondiale, les éléments disponibles des effets de cette dernière sur la migration marocaine seront abordés.

Se plaçant du point de vue du Maroc, ce rapport examine les déterminants des migrations dans leur aspect économique en rapport les tensions caractérisant le marché du travail. Il étudie les formes de l'émigration de main d'œuvre et leurs effets sur la croissance et le développement économique du pays. Il accorde une attention particulière à la migration irrégulière, à la migration des compétences, à la migration de retour et à la migration circulaire. Il analyse l'impact des transferts de fonds des émigrés sur la réduction de la pauvreté et la croissance. L'étude aborde la politique migratoire du Maroc. En particulier, elle présente l'encadrement, institutionnel et politique de la migration de main d'œuvre et les accords bilatéraux et leurs conditions de mise en œuvre. Le dernier point est consacré à l'étude de l'impact de la crise sur les travailleurs marocains résidents à l'étranger.

I. Le contexte migratoire : les tensions sur le marché du travail

La migration est devenue un phénomène sociétal au Maroc. La persistance d'une forte propension à émigrer s'explique par divers facteurs qui entretiennent, en dépit d'une politique d'immigration très restrictive, une pression migratoire notamment vers les pays de l'Union Européenne. Parmi ces facteurs, la dimension économique et son corollaire la question de l'emploi jouent un rôle important dans l'incubation du projet migratoire.

I.1. La situation économique au Maroc

Le contexte économique au Maroc demeure marqué par:

(i) une récurrence des années de sécheresse et conséquemment par une instabilité de la croissance qui n'arrive pas à s'autonomiser par rapport à l'agriculture ; celle-ci présente une part non négligeable du PIB : 12.04% en 2008 (15,5% en 2003) et emploie 40.9% de la population active totale. En revanche, l'industrie (y compris l'artisanat) emploie à peine 12.8% de la population active totale (voir Annexe 1).

L'importance du secteur agricole en termes de production et d'emplois a des implications économiques importantes : toute baisse de revenu dans le monde rural se répercute sur la demande globale, d'autant plus que la structure de consommation de la population rurale se porte pour l'essentiel sur les produits locaux. Le secteur souffrant de plusieurs contraintes, il demeure dépendant des aléas climatiques à cause de la faible proportion des surfaces irriguées : moins 14,3% des surfaces cultivées, de la petite taille des exploitations et de la faiblesse de leur équipement.

(ii) le désengagement progressif mais soutenu de l'État. La croissance de l'emploi public, qui était apparue à un moment comme une solution au chômage des jeunes diplômés a été abandonnée lors des programmes d'ajustement structurel. Le moins d'Etat a engendré moins d'investissements publics et, par conséquent, moins d'emplois. L'Etat qui créait en moyenne plus de 40.000 emplois par an entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10 000 à 15 000 entre 1983 et 1994 et 16.854 en moyenne entre 1995 et 2001 et 7000 à 12 000 les trois dernières années.

Avec le désengagement progressif de l'Etat en matière d'emploi, le secteur privé est devenu l'acteur principal du marché de l'emploi. Le secteur privé offre 88,2% de l'emploi au niveau national. Le secteur public emploie : 21% de l'emploi dans les villes, contre seulement 1,9% dans les campagnes.

(iii) la création de zones de libre échange avec les partenaires économiques du Maroc : les accords signés avec l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Groupe d'Agadir (Jordanie, Egypte et Tunisie), la Turquie, et les engagements pris dans le cadre de l'OMC constituant, en effet, de grands défis pour l'entreprise marocaine à la fois à l'intérieur du marché marocain mais aussi sur les marchés traditionnels.

Face à cette situation, le Maroc se trouve confronté aux contraintes de la mise à niveau de son système productif. Mais il est évident que la compétitivité ne se décrète pas, elle se forge sur la base d'une amélioration permanente de la productivité des facteurs, elle-même fonction de la valorisation des ressources humaines, de la rationalisation des méthodes de management, de l'organisation des procès de production, et de l'usage des techniques les plus performantes de marketing. Or, à cet égard, le Maroc enregistre des carences notoires. En conséquence, la démographie des entreprises marocaines enregistre des taux de mortalité relativement élevés, comme le montre les données sur les causes du

chômage au Maroc, conséquent dans 27% des cas à l'arrêt d'activité et le licenciement (voir Annexe 5).

I.2. Les déterminants socio- démographiques

Il s'agit d'examiner globalement les grands traits de la dynamique démographique au Maroc ainsi que son impact sur la population active.

(i) Le défi démographique

En 2008, la population totale marocaine est estimée à quelques 31,17 millions de personnes. Cette population légale¹ a connu un accroissement de près de 268% entre 1960 et 2008 soit une augmentation de 19.543.530 d'habitants. Le taux d'accroissement moyen de cette population est en baisse d'un recensement à l'autre du fait de la baisse de la fécondité générale. Ce taux a été de 1,1% entre 2004 et 2009. Selon les projections du CERED, il baissera à 0,9% entre 2009 et 2030 (voir Annexe 2).

Par sexe, la population marocaine se compose de presque autant de femmes que d'hommes ; en 2008, les femmes représentaient 50.6% de la population.

Par milieu, force est de constater que la croissance démographique est beaucoup plus rapide en milieu urbain qu'en milieu rural.

La population urbaine a franchi le cap des 50% au début des années 90. Cette urbanisation s'explique par plusieurs facteurs : le croît naturel de la population urbaine, la migration interne², le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain, et enfin l'extension des limites urbaines des localités existantes. Cette tendance demeure soutenue, car il est prévu un taux d'urbanisation de 64,3 % à l'horizon 2030.

Au vu de cette évolution, la population marocaine paraît bien engagée dans une nouvelle ère, celle de la transition démographique. Celle-ci a été marquée par une baisse de la mortalité et, à partir de 1970, une baisse de la natalité, l'ISF ayant baissé de 7 enfants par femme en 1960 à 2,5 en 2004 (voir Annexe 3).

Le déclin de l'ISF est dû à un certain nombre de facteurs, notamment les progrès réalisés en matière de scolarité et d'éducation, le recul de l'âge moyen au premier mariage des femmes, l'accès plus large de la femme au travail lucratif, l'utilisation de moyens contraceptifs et le développement des programmes de planning familial suite à la politique de limitation des naissances adoptée depuis 1966.

Par rapport à la mortalité, l'espérance de vie a fait un grand progrès, elle était de l'ordre de 48 ans au début des années soixante, elle a atteint 70,8 ans en 2004.

1 Selon le Haut Commissariat au Plan, « La population légale est constituée des personnes résidants sur le territoire national, à la date de référence du recensement, incluant les ressortissants étrangers mais non les résidants marocains à l'étranger ».

2 Les flux nets de ruraux à destination des centres urbains sont estimés en moyenne annuelle à plus 155.000 personnes durant la période inter censitaire 1982-1994. Cette moyenne atteint 200.000 dans les années 90. Durant les années 1994-1998, près de 47% de l'accroissement de la population urbaine est dû à l'exode rural. L'exode rural constitue assez souvent une étape pour une migration à l'étranger (la double migration).

(ii) Population active

La baisse du taux d'accroissement de la population se traduit par une diminution de la population âgée de moins de 15 ans et le rétrécissement, *ipso facto*, de la base de la pyramide des âges (voir Annexe 4). La part de cette population est passée de 44,4% en 1960, à 37% en 1994, à 31,2% en 2004, à 28,5% en 2008 et selon les projections démographiques³, elle atteindrait le seuil de 23,6% en 2020.

En parallèle, et comme l'annonce ces mêmes projections, la population en âge d'activité (entre 15 et 59 ans) continuerait de s'accroître jusqu'en 2020. C'est ainsi qu'elle représentait 48,4% en 1960, 49,4 % en 1971, 61 % en 2004 et 63% en 2008, elle atteindrait son point culminant à savoir 65% aux alentours de 2015. Le pays se trouve actuellement dans la phase de l'aubaine démographique ou dividende démographique.

Analysés par sexe et âge, les taux d'activité révèlent une disparité selon le genre en matière de participation à l'activité économique. Ainsi, chez les hommes, le taux d'activité augmente avec l'âge et atteint son maximum (94,1%) pour la tranche d'âges 25-34 ans, puis enregistre une baisse continue jusqu'au niveau de 41,2% pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Pour les femmes, le taux d'activité croît jusqu'à atteindre son maximum (35,9%) pour le groupe d'âges 25- 34 ans, puis amorce une légère baisse pour se stabiliser autour de 31,2% pour le groupe d'âges 35-59 ans, avant de chuter à 11,9% pour les femmes âgées de 60 ans et plus.

La participation féminine à l'activité économique s'inscrit dans une tendance ascendante. Cette évolution a été soutenue par un contexte favorable : l'importante ouverture opérée par le Maroc en matière des droits de la femme et la promulgation de plusieurs textes consacrant ces droits (réforme du code de la famille, code du travail, code de la nationalité...). On notera, toutefois, que cette tendance de la féminisation de la population active se fait plus sentir en milieu urbain qu'en milieu rural.

A un autre niveau, l'analyse de la structure de la population active selon le niveau scolaire fait ressortir une nette diminution de la part des sans niveau scolaire passant de 57% au début des années 1990 à 37,2% en 2004. Cela revient sans aucun doute aux efforts alloués en matière d'enseignement spécialement le programme national de généralisation de la scolarisation. Cependant, la part des sans diplômes dans la population active reste très élevée par rapport au niveau de développement du pays et au regard des défis économiques qu'il doit affronter.

On peut conclure que le Maroc se place ainsi au cœur d'une transformation profonde de la structure de sa population. Dans la pratique, toutefois, l'insuffisance de la croissance et des créations d'emplois a transformé l'aubaine démographique en un véritable « fardeau », qui s'est traduit par des niveaux de chômage (surtout chez les jeunes) et d'émigration élevés. Les départs pour l'émigration ont permis d'atténuer la pression du chômage et de faire baisser le nombre des sans emplois. Mais, malgré cette « soupape », le défi à relever reste considérable.

I.3. Le chômage

L'offre globale de l'emploi a augmenté au cours des deux dernières décennies d'une façon plus importante que la population totale, chose qui traduit la pression grandissante

3 Projections réalisées par le CERED.

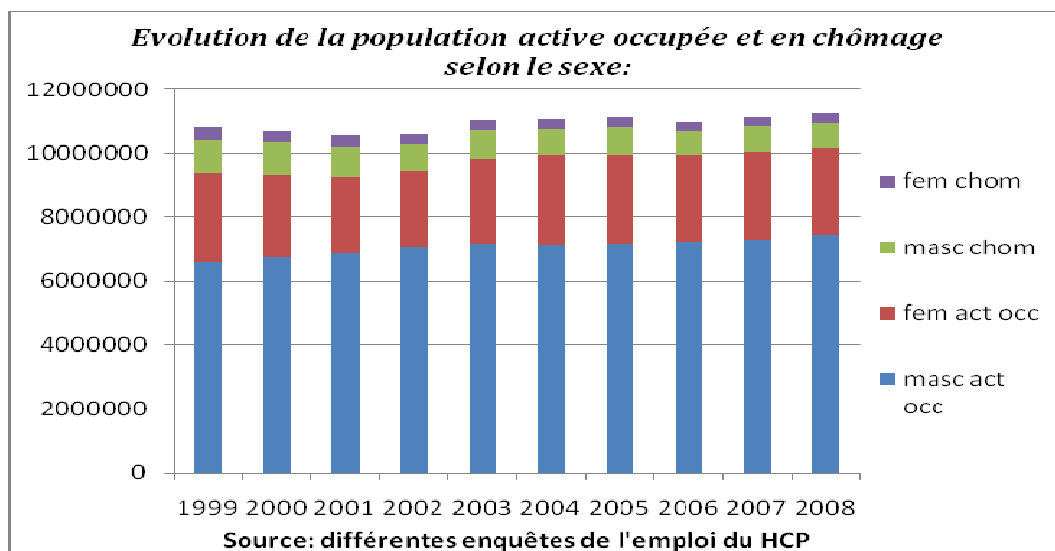
exercée sur le marché du travail. En effet, d'après certaines estimations⁴, le nombre des nouveaux demandeurs d'emploi s'élève à quelques 300 000 personnes chaque année et cela en ne prenant en considération qu'une seule donnée, la croissance de la population active. Ce chiffre pourrait certainement être revu à la hausse, si les estimations faites prenaient en considération l'évolution positive du taux de participation de la femme (près de 27% en 2004), et la pression de l'exode rural⁵.

Selon l'estimation du Centre Marocain de Conjoncture, d'ici 2014, le gouvernement devrait créer 5,6 millions d'emplois. Pour y arriver, le taux de croissance annuel requis doit être de 6,6% pour résorber 419 000 demandes d'emplois. A 5,1% de taux de croissance, cette capacité baisserait à 310 000 emplois et chuterait à 250 000 emplois si le taux de croissance ne dépasse pas les 4,2%. Cette projection ne tient pas compte des pertes d'emplois qui peuvent être engendrées par le processus de mise à niveau⁶.

Or, face à cette demande importante en termes d'emploi, l'économie marocaine aujourd'hui n'arrive à créer en moyenne que quelques 210.000 emplois⁷, chiffre auquel s'ajoute en moyenne environ 25000 emplois grâce à l'émigration. Le total est ainsi d'une moyenne annuelle de 235000 emplois, soit, sur la base de l'estimation de 300.000 nouveaux demandeurs d'emploi, un déficit de 65.000 emplois par an (175000 si l'on prend en considération l'estimation de 410.000 emplois du CMC). Déficit qui vient aggraver la situation du chômage et la précarité touchant en grande partie les catégories démunies de la population.

Au cours de la décennie 90, le chômage a enregistré une croissance importante mais semble s'atténuer depuis : 12,1% en 1990 ; 16% en 1995, 19% en 1998 et 12,8% en 2001. Depuis 2006,, le taux de chômage est descendu sous la barre des 10%, tendance qui s'est confirmée en 2007(9,8 %) et en 2008(9,6%).

Graphique 1. Evolution de la population active occupée et en chômage selon le sexe



4 Estimations réalisées par la DPEG sur la base des projections du CERED.

5 Voir infra.

6 Cf : La croissance ne crée pas d'emploi . TELQUEL N°137 . Du 24 au 30 juillet 2004.

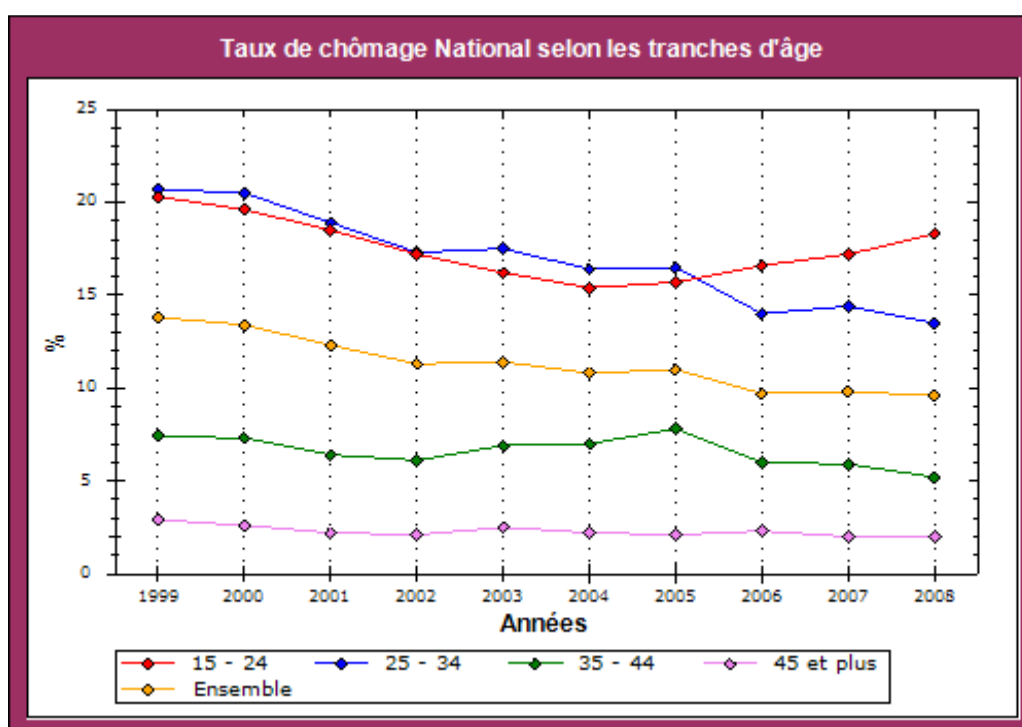
7 Les créations d'emplois ne dépassaient pas 152 000 par an durant la période 1971-1982, pour baisser à 137 000 postes entre 1982 et 1994, et augmenter à 217 000 pendant la période 1995-2003.

Mais en valeur absolue, le nombre de chômeurs a presque triplé entre 1982 et 2007, passant de 322.000 à 885.777 personnes. Cet accroissement concerne principalement le milieu urbain : plus de 80% des chômeurs au Maroc sont des citadins.

Par sexe, le taux de chômage féminin demeure élevé en milieu urbain, en dépit d'une tendance à la baisse (plus de 20% en 2007 au lieu de plus de 30% en 1995) confirmant, par ailleurs, la féminisation progressive de la population active.

En fait, au delà du volume du chômage, en lui-même très préoccupant, ce sont certaines de ses manifestations graves qui inquiètent, notamment le chômage des diplômés dont le taux de près de 20% demeure alarmant et des jeunes en général : près de 80% des chômeurs dans les villes ont entre 15 et 35 ans. La structure par âge montre que les tranches 15-24 ans et 25-34 ans sont les plus affectées, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 2. Taux de chômage national selon les tranches d'âge



Source : Enquête nationale de l'emploi, Direction de la statistique

Autre donnée qui rend la situation critique c'est le fait que le chômage s'inscrive dans la durée. Environ la moitié des chômeurs n'ont jamais travaillé. La part des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active en chômage avoisine ou dépasse les 70%. En outre, la recherche d'un travail par un urbain âgé de moins de 25 ans dure en moyenne plus deux ans et que cette durée est influencée non seulement par les aptitudes individuelles, mais aussi par les atouts familiaux et les relations dont bénéficient la famille. Dans les campagnes, le chômage se pose davantage en termes de sous-emploi qu'en termes de chômage de longue durée.

Les causes déclarées du chômage, selon l'enquête d'emploi de 2008, sont par ordre d'importance:

- la fin d'études ou de formation (43,2% des cas), signe de l'importance du chômage des diplômés ;
- l'arrêt d'activité et le licenciement (27% des cas);

-
- la cessation d'activités indépendante, saisonnière ou pour raison de revenu avec un taux de 13,8% ;
 - l'arrivée à l'âge d'activité (13,2%), signe d'une croissance importante de la population active sous l'effet de cette aubaine démographique que connaît le Maroc.

Dans ce contexte, l'émigration est devenue un phénomène de société et la propension à émigrer atteint des niveaux importants. En l'absence de voies régulières pour émigrer, ce contexte accule les jeunes à s'expatrier en situation irrégulière.

II. La migration irrégulière : forme dominante de l'émigration marocaine actuelle

La migration qualifiée d'irrégulière, d'illégale, de clandestine, de non autorisée, des « sans papiers » ou encore « L'hrig » (brûler l'interdit) selon l'expression populaire marocaine, prend en ce début du XXI^e siècle une importance considérable, en particulier dans le bassin méditerranéen. Le Maroc, de par sa proximité de l'Europe, se démarque par l'importance des flux des irréguliers en partance du pays et en provenance d'autres régions.

II.1. Importance des flux clandestins

En dépit des mesures restrictives prises par les pays de l'Union Européenne (UE), cette forme d'émigration représente actuellement l'essentiel des flux migratoires à destination de ces pays. L'évolution de ces flux laisse supposer que ces mesures ont eu des effets pervers : elles ont généré le développement de l'émigration irrégulière, notamment à destination de l'Espagne⁸, les réseaux clandestins prenant ainsi le relais des circuits irréguliers.

Afin de détourner la logistique du SIVE (Sistema Integral de Vigilancia Exterior) implantée par l'Espagne sur la rive nord du Déroit, les migrants irréguliers marocains utilisent d'autres itinéraires pour accéder à l'espace de l'UE : la Tunisie (via l'Algérie) et la Libye comme espaces de transit vers les îles italiennes et Malte et la Turquie pour accéder à la Grèce.

Si l'Espagne demeure le principal point d'accès à l'espace européen, force est de constater que 85% des migrants en situation irrégulière rentrent dans ce pays légalement par les ports et les aéroports, contre seulement 15% transitant par le Déroit. L'ex-ministre de l'Intérieur espagnol Mariano Rajoy admettait lui-même que le Déroit ne constituait pas le principal passage de l'émigration irrégulière, il estimant que seuls 8.000 à 10.000 candidats à l'émigration irrégulière empruntaient ce passage⁹. C'est une estimation qui reste valable et constitue un argument à faire prévaloir dans les négociations sur l'accord de réadmission souhaité par l'UE. Néanmoins, ce passage demeure le plus médiatisé en raison des drames des pateras et de ce que la presse espagnole appelle « las espaldas mojadas » (dos mouillés). Les informations disponibles concernant l'Espagne mettent en évidence la dimension de ces flux.

⁸ Avant l'institution du visa, de nombreux jeunes, en particulier ceux du Nord du Maroc, traversaient le Déroit pour découvrir cette Europe visible à partir des côtes marocaines. Puis, ayant assouvi ce désir et découvert la réalité de l'autre côté du Déroit, ils retournaient chez eux « sans dégât ».

⁹ El Pais Domingo du 12 mai 2002.

Tableau 1. Les indicateurs de l'émigration irrégulière en Espagne

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Rapatriements	1558	2131	609	17263	17751	25748	22829	-	23.840
Expulsions	1497	971	1040	3548	3398	3327	5058	-	8490
Détenus des "pateras"	477	616	1925	513	1257	1573	887	2995	3596
"Pateras" interceptées	4	15	33	34	130	339	399	557	475
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Rapatriements	-	-							
Expulsions	-	-							
Détenus des "pateras"	15365	19126	19000	19176	15675	11781	39180	18057	13424
"Pateras" interceptées	780	711	1020	942	740	567	-	-	-

Source: Ministère de l'Intérieur. Sous direction des étrangers (Espagne)
<http://www.sudonline.sn/spip.php?article8200>, vendredi 11 janvier 2008

Le nombre de pateras (embarcations de fortune) interceptées par les autorités espagnoles est passé de 4 en 1991, année de la signature de la convention d'application des accords de Schengen (19 juin) à 1020 en 2002, ce qui dénote le paradoxe du système Schengen.

Toutefois, les statistiques espagnoles, durant les dernières années, font état d'une régression des interceptions, le nombre de migrants arrivant par bateau ou embarcations de fortune est descendu de 18.057 en 2007 à 13.424 personnes en 2008. Mais globalement, **Error! Hyperlink reference not valid.** les forces de sécurité ont intercepté 30.700 personnes en 2008 qui tentaient d'entrer irrégulièrement en Espagne par différents moyens¹⁰. Ce chiffre est en régression de 24% par rapport à l'année 2007¹¹.

II.2. Les nouveaux profils des migrants clandestins

L'évolution récente de ce phénomène a été marquée par l'apparition de nouveaux profils² d'émigrés clandestins qui montrent des changements au niveau de quatre paramètres:

(i) **Le sexe** : la migration irrégulière, masculine au départ, est devenue mixte. De plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes, notamment vers l'une des deux nouvelles destinations privilégiées : l'Italie et l'Espagne. Dans le monde arabe, les destinations ciblées par ces migrantes clandestines sont la Libye et les pays du Golfe.

(ii) **L'âge** : de plus en plus d'enfants mineurs émigrent dans la clandestinité, en se cachant dans les essieux des camions, les dessous des autocars, dans les coffres des

¹⁰ http://www.yabiladi.com/images/immigration_espagne.jpg

¹¹ Le ralentissement des arrivées a eu un effet sur la diminution du nombre de retours volontaires qui a chuté de 17% par rapport à 2007, alors que les expulsions administratives ont augmenté de 12%. Cité par Europa Press à Madrid. In <http://www.yabiladi.com/article-politique-1661.html> Publié le 13.01.2009 | 16h07

voitures ou encore dans des containers ou comme passagers clandestins dans les bateaux. Ce phénomène qui a fait irruption vers le milieu des années 90 ne cesse de se développer.

La présence de ces migrants mineurs non accompagnés est devenue visible dans certaines villes notamment en Espagne (Madrid, Barcelone,...) et en Italie (Milan, Rome,...). La France, la Belgique et les Pays-Bas sont des destinations de moindre importance pour les mineurs¹².

Les candidats à cette forme de migration sont souvent des enfants abandonnés ou issus de familles démunies. Habitant des quartiers péri-urbains, la misère et l'échec scolaire sont les causes principales qui expliquent leur travail et leur rêve de migrer. Ces enfants ont tendance à incuber le projet d'émigrer dès leur plus bas âge. Parmi les principales conclusions d'une enquête menée en 1995, 18,2% des enfants de moins de 15 ans (13,2% des filles et 23,2% des garçons) ont comme projet d'avenir l'émigration¹³. Il convient de préciser toutefois, que le « rêve européen » peut inciter parfois des mineurs appartenant à des familles moins démunies, voire même moyennes, à s'adonner à l'aventure migratoire.

En Espagne, le mineur arrêté est mis à la disposition des services compétents dans des centres de protection, il bénéficie d'un permis de résidence. Le migrant mineur vivant dans ces centres est protégé jusqu'à l'âge de 18 ans. Au-delà, il doit chercher une offre de travail pour pouvoir disposer d'un permis de séjour.

A la suite de la signature d'un accord de réadmission entre le Maroc et l'Espagne, les fugues se sont multipliées des centres d'accueil afin d'échapper à un retour forcé au pays d'origine.

L'évaluation de cette forme de migration est difficile du fait de l'inexistence de registres opérationnels, de l'absence de coordination entre les administrations régionales, nationales et internationales et de la mobilité des mineurs

Les statistiques espagnoles indiquent que le nombre de mineurs marocains qui résident d'une manière irrégulière en Espagne a connu une augmentation importante : il est passé de 382 en 1998 pour atteindre 1134 en 2000¹⁴. En 2005, on estime à 9150 le nombre de mineurs non accompagnés qui vivent en Espagne dans les centres d'accueil dont 4100 Marocains¹⁵.

(iii) **Le niveau d'instruction** : les candidats à l'émigration irrégulière, autrefois analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas, sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle. Ces diplômés occupent parfois des emplois se situant au bas de l'échelle sociale. Cependant, la connaissance de cette forme de migration clandestine est limitée par l'absence de données documentées.

12 Le Conseil de l'Europe qualifie de migrants mineurs « des enfants et adolescents de moins de 18 ans, nationaux de pays tiers qui se trouvent dans le pays d'accueil sans la protection d'un parent ou d'un adulte responsable qui habituellement veille sur eux, soit légalement soit conformément aux us et coutumes »

13 Benradi M., Guesous Ch., Khachani M. et Tebbaa J., 1995, Le travail des enfants au Maroc, Association Marocaine d'Aide à l'Enfant et à la Famille, Casablanca, document non publié.

14 . Voir Maroc Hebdo international, N° 454 du 2 au 7 mars 2001, p. 8.

15. En Italie, au 31-01-2002, le nombre d'enfants mineurs non accompagnés s'élève à 1379 soit 17,4% du total (7921). Le Maroc vient en deuxième position, loin derrière les Albanais qui représentent plus de 50% des mineurs non accompagnés (4018). Selon Caritas, le nombre de migrants mineurs non accompagnés atteint 6551 en septembre 2006 dont 91,04% de sexe masculin. Les Marocains constituent la première communauté avec (1514), les Albanais (1163), les Palestiniens (914). IMMIGRAZIONE 18.0601/12/2008.

(iv) **Les régions d'origine** : A part les Marocains dont l'effectif est difficile à déterminer et qui sont originaires de pratiquement toutes les régions du Maroc, les étrangers en situation irrégulière sont constitués des catégories suivantes :

- les réfugiés (entrés au Maroc d'une manière irrégulière) provenant de pays en guerre civile mais dont la destination finale est l'Europe. Le nombre total des réfugiés demeure relativement faible : 877 cas officiels, selon le HCR, à fin septembre 2008 ;
- les migrants en transit qui ne sont pas attirés par des opportunités d'emploi au Maroc, mais qui considèrent ce pays comme une étape pour accéder à l'espace européen.

Dans cette catégorie, on trouve principalement les subsahariens et accessoirement les asiatiques.

Les étrangers travaillant au noir, phénomène découvert récemment à la suite d'une enquête réalisée par l'Inspection du Travail en 2007. Les inspecteurs du travail ont recensé près de 3000 personnes originaires de 45 nationalités. Tous les secteurs d'activités sont concernés, avec une forte concentration de travailleurs étrangers dans l'hôtellerie et la restauration. Cette fraude au code du travail touche même les entreprises structurées.

Mais la présence irrégulière la plus visible est celle des subsahariens. Dans cet espace méditerranéen, la géographie a fait du Maroc un passage obligé pour atteindre « l'eldorado européen ». Le Maroc, devenu ainsi un espace de transit, a tendance à devenir un pays d'immigration.

Au Maroc, ces migrants sont confrontés à de grands problèmes et se livrent à différentes activités pour survivre (cordonniers, gardiens,...). Seuls 2,3% déclarent avoir un travail régulier. Le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8%), suivi par le petit commerce (18,8%) et les travaux domestiques (18,8%) qui occupent 14,6% des hommes et 37,5% des femmes. 16,7% affirment travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4,2% ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture. La situation est plus difficile pour certains d'entre eux qui se trouvent acculés à la mendicité¹⁶.

16 Voir : AMERM : De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière. Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherche sur les Migrations. Rabat 2008

III. La migration des compétences

Actuellement, on assiste à un foisonnement d'expressions pour désigner cette forme de migration: migration élitiste, exode des cerveaux, drainage des compétences, fuite du savoir, exode des intellectuels, transfert inverse de technologie,... Bien qu'elle soit de plus en plus placée sous les feux de l'actualité, la question reste peu explorée et mal maîtrisée. La problématique étant assez complexe et multidisciplinaire, elle interpelle le sociologue, l'économiste, le politologue le démographe, le juriste et autres disciplines.

III.1. Dimension des flux des compétences

Le phénomène prend une importance considérable depuis la fin du siècle dernier. Cette mobilité se fait dans différents sens : Sud-Sud, Nord-Sud, Nord-Nord et, enfin, Sud-Nord. De ces différentes formes de mobilité, c'est cette dernière qui nous interpelle de par ses incidences économiques sur les pays en développement.

Cette forme de migration se démarque de celle de l'émigration économique, devenue depuis les années 60 un phénomène sociétal majeur, mais où les candidats à l'exil étaient en général les moins éduqués au sein de leur société d'origine et les plus vulnérables économiquement.

L'évaluation quantifiée de cette forme de migration reste difficile faute de données statistiques fiables. Elle est d'autant plus difficile que les canaux traditionnels de recrutement ont tendance à être supplantés par le net.

L'ostracisme des législations en matière d'immigration est rendu flexible, les politiques d'immigration de plus en plus restrictives sont ajustées en fonction des besoins du marché en personnel hautement qualifié.

Les branches où on enregistre les plus grands déficits et qui donnent lieu à une guerre des talents sont les NTIC. Les recruteurs du monde entier se disputent ces spécialistes, puisant principalement dans certains pays comme l'Inde dont 43 000 informaticiens se sont expatriés en 1999 et 50 000 en 2000.

C'est l'intérêt porté à ces spécialistes qui explique comment les lauréats les plus convoités au Maroc sont ceux des trois grandes écoles : Institut National des Postes et Télécommunications (INPT), Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse de Système (ENSIAS) et l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI) dont 50% à 60% des lauréats de la promotion 2000 « étaient, selon un quotidien marocain, déjà partis ou en partance au moment de la cérémonie de clôture »¹⁷.

Au vu de cette tendance, la diaspora du savoir commence à prendre des dimensions importantes comme en témoigne également la formation d'associations de spécialistes comme l'Association des Informaticiens marocains en France (environ 200 membres), l'Association Maroc entrepreneurs, l'Association Marocaine des Biologistes en France, l'Association Marocaine des Biologistes aux Etats-Unis, l'association « Savoir et Développement » regroupant des compétences appartenant à différents espaces du savoir (150 à 200 membres)

¹⁷ Libération du 30/11/2000.

III.2. Les déterminants du phénomène

La fuite des compétences est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs. Cette multitude de causes semble entretenir une forte propension à émigrer. Les logiques qui sous-tendent cet afflux sont à la fois endogènes et exogènes (push and pull factors).

(i) Les facteurs endogènes, sont de différentes natures et ne présentent pas la même intensité dans tous les pays. Ces facteurs sont d'ordre :

- économique : l'existence de fractures économiques entre le Nord et le Sud ;
- politique : la carence des mécanismes démocratiques assurant l'égalité des chances à tous (la méritocratie);
- professionnel : l'incapacité de l'économie nationale à répondre aux aspirations de ceux qui ont acquis un haut niveau de qualification ;
- le chômage total ou partiel souvent imputable à l'inadéquation entre la politique de l'enseignement, la politique de l'emploi et la politique scientifique et technologique ;
- la défaillance d'un système entrepreneurial qui se distingue par le peu d'importance qu'il accorde à la recherche et développement et par un sous-encadrement de l'entreprise marocaine ;
- la modicité du budget consacré à la recherche : globalement, les dépenses totales affectées au Maroc représentent moins de 0,3% du PIB, largement inférieur aux taux enregistrés dans les pays développés (2% dans les pays de l'UE) ;
- la faiblesse des moyens de stimulation intellectuelle (laboratoires, bibliothèques, associations professionnelles) et l'inertie bureaucratique.

(ii) Mais l'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet de facteurs exogènes, le phénomène étant intensifié par une demande internationale de main-d'œuvre qualifiée. La mondialisation en cours joue un rôle important dans l'accélération de cet exode des élites. Les restructurations des systèmes productifs engendrent un accroissement des besoins en personnel hautement qualifié.

Ce constat s'accompagne par des politiques parfois agressives de recrutement comme en témoigne la « Green card » en Allemagne et qui engendrent la prolifération de sociétés de recrutement et la multiplication des sites spécialisés dans « la chasse aux talents ».

D'autres facteurs exogènes d'ordre professionnel incitent cette élite à passer du stade latent à l'acte d'émigrer. Il s'agit d'un environnement attractif dans les pays développés marqué par des conditions de travail et de vie séduisantes : une recherche d'excellence ; une flexibilité organisationnelle ; un esprit de compétition et de concurrence ; des perspectives de promotion dans l'emploi et dans l'accès aux opportunités ; des attractions sectorielles liées aux nouveaux métiers des nouvelles technologies.

Ces facteurs d'ordre professionnel sont soutenus par d'autres plutôt d'ordre personnel : les incitations salariales, les systèmes de promotion et les opportunités offertes ; des systèmes de sécurité sociale performants ; des possibilités d'aider les parents et d'avoir accès à un choix important pour la scolarité des enfants.

III.3. Les incidences de la mobilité des compétences

(i) Les modèles en présence

Si dans le passé, les liens entre la science et la production étaient relativement faibles et le départ de quelques savants n'avait pas de répercussions sensibles sur l'économie du pays, de nos jours la relation dialectique entre savoir et développement est de plus en plus confirmée.

Dans un monde où l'économie du savoir devient le levier du développement, la théorie ricardienne des avantages comparatifs semble devenir obsolète. Les avantages compétitifs acquis constituent désormais la force motrice de la croissance. Dans le cadre d'un capitalisme cognitif, la recherche et l'innovation sont devenues les facteurs essentiels du progrès, ce qui est stimulé dans de nombreux pays industrialisés par l'afflux de compétences venues d'ailleurs.

Les incidences de cet exode des élites intellectuelles et scientifiques du Sud a donné lieu à une confrontation entre deux modèles¹⁸ : les modèles « internationaliste » et « nationaliste ».

Le premier analyse le phénomène dans une optique de marché libéral où le talent se déplace vers le lieu où il est le plus productif et le mieux rémunéré. A ce titre, cette mobilité migratoire sera la manifestation de la liberté humaine.

Le second modèle s'inscrit dans l'analyse néo-marxiste et considère cette migration élitiste comme « un pillage intellectuel délibérément mis en œuvre par le moyen de politiques migratoires sélectives au Nord ». Devant l'ampleur du phénomène, ce modèle a donné lieu à une analyse en termes de « transfert inverse de technologie ». En effet, si pour l'individu et sa famille le bénéfice est évident dans la sphère socio-économique, l'exode des cerveaux conduit à d'immenses pertes pour les pays d'origine. Il est pénalisant pour ces pays à un double niveau :

- d'une part, cette élite représente l'une des ressources les plus rares des pays en développement : le départ de ces compétences engendre forcément une dégradation du stock de compétences et de connaissances et entrave le processus de développement durable ;
- d'autre part, la formation de ces compétences est budgétivore et demande du temps. Elle est budgétivore parce qu'elle coûte cher : le PNUD estime à 184 000 \$ l'investissement consenti pour la formation d'un cadre africain émigré, « une véritable dette à l'envers ».

Le coût de l'exode des compétences comprend différentes composantes : le coût de formation depuis le préscolaire et le coût d'opportunité pour le pays d'origine : ce que perd ce pays en l'absence de la compétence formée (productivité, revenus, etc.). A ces coûts il serait possible d'ajouter d'autres coûts complémentaires : les coûts assumés par les familles des personnes formées (éducation, santé, logement, loisirs...) ; le coût résultant de l'absence de la personne formée sur sa famille et éventuellement les enfants...

L'évaluation du coût de l'exode des compétences exige la disponibilité de données diverses et assez détaillées. Or, dans le cas du Maroc, un certain nombre de ces données sont soit non disponibles, soit difficiles d'accès. Par exemple, le coût de formation d'un

18 Anne Marie Gaillard et Jacques Gaillard : Les enjeux des migrations internationales . De la quête du savoir à la circulation des compétences. L'Harmattan, 1999. P 21

ingénieur nécessite l'examen conjoint des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement des instituts et écoles de formation de ces ingénieurs (tout comme ceux des institutions scolaires depuis le préscolaire jusqu'à l'université). Or, dans la plupart des cas, les informations sur l'investissement et sa composition interne sont difficiles à produire¹⁹.

(ii) Coût de formation d'un ingénieur

Le Maroc consacre une part importante de ses efforts financiers au secteur de l'éducation. En 2007, le budget consacré à l'éducation nationale et à la formation professionnelle représente le quart du budget général de l'Etat (voir Annexe 6).

Le coût de formation d'un ingénieur comprend le primaire, le collégial et le secondaire qualifiant, les classes préparatoires et l'école d'ingénieur²⁰. Les données relatives à l'année 2005 montrent que la formation d'un ingénieur au Maroc coûte, avant l'accès à l'école ou institut d'ingénieur, en moyenne 95.460 dirhams (12 000 dollars environ) (voir Annexe 7).

Comme déjà souligné, l'INPT, l'EMI et l'INSEAS sont les trois écoles ou instituts de formation des ingénieurs qui connaissent des flux de départ plus ou moins importants, selon les périodes. C'est pour cette raison que nous allons limiter l'évaluation du coût à ces trois institutions, en nous focalisant sur le cas de l'INPT pour lequel des données assez précises sont disponibles.

Au sein de l'INPT, le coût unitaire de formation d'un ingénieur est de l'ordre de 93.380 dirhams par an. Ce chiffre a l'avantage d'inclure les investissements (amortissement), l'INPT disposant d'une comptabilité analytique adéquate. Si on y ajoute les frais des bourses (hors budget de l'institut), et les coûts de formation préalable, la formation d'un ingénieur INPT coûterait 389.700 dirhams (voir Annexe 8).

Deux remarques à ajouter ici. La première est que le coût de formation avant l'institut ne comprend pas l'investissement. En ce sens il est sous-estimé. La seconde est que le coût de formation d'un ingénieur INPT a beaucoup baissé ces dernières années. Selon certaines estimations, celui-ci représentait à la fin des années 1990 et au début des années 2000 le double de sa valeur actuelle (quelque 600.000 dirhams pour les trois années de formation). La baisse de ce coût est due, d'une part, à l'augmentation de l'effectif des élèves ingénieurs et, d'autre part à l'effort de rationalisation de la gestion opéré au sein de l'institut.

Pour ce qui concerne l'EMI et de l'ENSIAS, le coût unitaire moyen de formation d'un ingénieur sur la période 2000-2007 est de 144.000 dirhams sur les trois années de formation, auxquelles il faudra ajouter les frais de bourse, ce qui donne un total de 158.100 dirhams par ingénieur. Le coût global moyen de formation est ainsi de l'ordre de 253.560 dirhams, soit environ 32508 USD par ingénieur (voir Annexe 9).

19 Plus précisément, le problème réside dans l'évaluation de l'ensemble des investissements de l'institution en question, qui doivent être datés et désagrégés selon le type (terrains, bâtiments, équipement) afin de calculer les amortissements correspondants. L'absence de systèmes de comptabilité rigoureuse, et notamment de comptabilité analytique, dans la très grande majorité des institutions de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur empêche de prendre en compte de manière précise la part de l'investissement (dans ses différentes composantes) dans le coût unitaire annuel (ou sur l'ensemble de la durée de formation).

20 Pour l'ensemble de cet itinéraire, nous supposons que la personne qui fait des études d'ingénieurs est, de manière générale, quelqu'un qui a eu un parcours sans incident, c'est-à-dire, qu'il a passé le nombre minimal d'années pour chaque stade de sa formation.

Mais, contrairement au cas de l'INPT, ce coût n'inclut pas l'investissement ni au sein des écoles en question, ni durant la période de formation préalable depuis le primaire. Ceci explique en grande partie la différence entre le coût de formation d'un ingénieur INPT et les ingénieurs lauréats des autres institutions. Mais ce n'est pas tout. La différence de statut entre l'INPT d'une part et l'EMI et l'ENSIAS, d'autre part, est une deuxième explication. En effet, l'EMI et l'ENSIAS font partie du système universitaire²¹, et à cet égard elles disposent de budgets relativement limités, notamment en ce qui concerne le fonctionnement²². Ce n'est pas le cas de l'INPT qui appartient à l'ANRT (Agence nationale de réglementation des télécommunications) et qui bénéficie de budgets de fonctionnement et d'investissement plus importants. Une dernière explication concerne les effectifs d'élèves ingénieurs. En effet, l'effectif des élèves à l'EMI est trois fois plus élevé que celui de l'INPT, ce qui contribue en partie à la réduction du coût unitaire dans la première.

(iii) Coût de l'exode des ingénieurs

Afin d'estimer le coût de l'exode des compétences, il faut disposer de données sur le nombre d'ingénieurs qui migrent à l'étranger. Or ces données sont rares et quand elles existent, elles sont incomplètes. Dans le cas de l'EMI, l'enquête annuelle menée par l'école ne permet pas de savoir combien d'ingénieurs formés au sein de l'école travaillent à l'étranger²³. On sait néanmoins que le taux de migration des ingénieurs a été très élevé vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, notamment avec la pénurie d'ingénieurs et d'informaticiens en Europe. Ce taux dépassait, selon les dires de certains responsables de l'école, les 50% certaines années. Actuellement, il serait de l'ordre de 5% à 10%. L'EMI a formé 5.890 ingénieurs depuis sa création en 1964 et jusqu'à la promotion de 2008. Mais avec la montée de l'effectif, ce sont 4008 ingénieurs qui ont été formés depuis 1990. Si on considère que le phénomène de l'exode des compétences n'a commencé à se sentir que depuis cette date, et si on prend comme moyenne annuelle 15% des effectifs (chiffre à affiner par la suite selon la disponibilité des données)²⁴, ce sont quelque 600 ingénieurs de l'école qui sont à l'étranger. La formation de ces ingénieurs aurait coûté au minimum 152 millions de dirhams au Maroc (presque 20 millions de dollars US)²⁵.

En ce qui concerne l'INPT, le taux de migration change au même rythme que celui de l'EMI. L'enquête annuelle menée par l'INPT et l'Association de ses lauréats permet d'estimer entre 12% et 15% le pourcentage de lauréats qui partent en moyenne annuelle, avec une tendance à la baisse ces dernières années. Il faut rappeler ici qu'en 2000, c'est toute une promotion (34 lauréats) qui a migré. En appliquant le pourcentage de 15% on aboutit à un effectif d'ingénieurs INPT partis à l'étranger de l'ordre de 200. Ceux-ci

21. L'EMI fait partie de l'Université Mohamed V-Agdal (Rabat) et l'ENSIAS faite partie de l'Université Mohamed V-Soussi (Rabat).

22. Le budget des écoles faisant partie des universités étant limité, celles-ci se trouvent dans l'obligation de trouver des compléments sur la base de projets et de coopération soit avec des entreprises ou avec des organismes publics, au niveau tant national qu'international.

23. Selon le directeur de l'EMI, le taux de réponse des lauréats étant faible, aucune conclusion fiable ne peut être tirée de cette enquête.

24. La direction de l'EMI compte mener une enquête à la fin de 2009 dont les résultats pourraient être plus significatifs. Il sera procédé à un allègement du questionnaire et les questions qui peuvent susciter la réticence des destinataires seront éliminées (par exemple les questions sur les salaires).

25. Ce chiffre, rappelons-le n'inclut pas l'investissement, non plus le calcul d'actualisation (ni même le changement du coût unitaire suite à la montée des effectifs).

auraient coûté au Maroc au moins 79 millions de dirhams (presque 10 millions de dollars US)²⁶.

Si ces chiffres sont relativement faibles par rapport à un pays comme l'Inde c'est que le nombre d'ingénieurs formés au Maroc reste encore limité tant au regard des besoins du pays que de ceux des pays occidentaux. Le programme de formation de 10.000 ingénieurs par an entre 2008 et 2010 (et probablement au-delà) inaugure une nouvelle ère où les autorités publiques ont pris conscience des grands déficits du pays en matière d'ingénieurs.

Si l'on projette le même taux de migration de nouveaux ingénieurs, soit 15%, à ces nouveaux lauréats, le Maroc risque de voir partir 1500 de ses ingénieurs par an. Avec un coût unitaire (de fonctionnement) estimé à 250.000 dirhams²⁷. Sur cette seule base, le coût annuel de l'exode des ingénieurs risque de s'élever à 375 millions de dirhams (47 millions de dollars US). Cette estimation minimaliste devrait être revue à la hausse en incluant, d'une part les investissements et, d'autre part, les coûts d'opportunité pour l'économie et la société marocaine.

Enfin, il convient de noter que dans le cas marocain, les pertes enregistrées sont d'autant plus préjudiciables à son économie que :

d'une part ceux qui quittent le pays se recrutent le plus souvent parmi les diplômés employables localement que parmi les diplômés en difficulté d'emploi ;

d'autre part, le pays est confronté à des échéances cruciales : la mise à niveau de l'entreprise marocaine et les différents grands chantiers en cours (programme Emergence et autres programmes sectoriels) souffrent de cet exode des compétences. Or l'exigence de la mise à niveau et de la réalisation des gains de productivité suppose impérativement des modes de gestion centrés sur la compétence.

L'exode des compétences reste donc un des principaux défis que doit relever le Maroc pour mettre à niveau son économie. Mais si on s'inscrit dans la logique de la liberté individuelle d'émigrer, il convient de penser une politique de retour, même dans le cadre de migration pendulaire de ces compétences.

26. Le coût serait plus élevé en prenant en compte le fait que le coût unitaire était plus élevé dans les années 1990 et au début des années 2000. Les données disponibles ne permettent pas de donner des chiffres précis. Il serait plus élevé aussi si on inclut l'investissement sur la période de formation du primaire aux classes préparatoires.

27. Cette estimation minimaliste se fonde sur le fait que la majorité des ingénieurs sont dorénavant des lauréats des universités, et que les effectifs d'ingénieurs par institution de formation ont tendance à augmenter, ce qui réduit les coûts de formation

IV. La migration de retour

Au vu des enjeux qu'il suscite, le retour demeure une question importante qui suscite de nombreuses interrogations sur les conditions de réinstallation et les effets qu'il opère sur l'environnement entendu dans son sens micro et macro économique et dans sa dimension spatiale.

La migration de retour peut être approchée au niveau quantitatif par référence aux données des recensements et au niveau qualitatif, en se référant aux différentes enquêtes et travaux abordant cette question du retour.

L'effectif des migrants de retour d'après le RGPH 2004 s'élève à 165.416 migrants dont: 146.843 migrants se sont installés en milieu urbain (88,8%) et 18.573 en milieu rural (11,2%). En 1994, ces proportions étaient respectivement de 83,5% en milieu urbain et 16,5% en milieu rural. Par région, les principales régions de retour sont Casablanca, Rabat-Salé Zemmour-Zaer et l'Oriental qui accueillent à elles seules plus de la moitié des retours (52,5%) (voir Annexe 10) ; les migrants de retour sont en majorité des hommes (63,4%) ;

- la répartition des migrants de retour selon les grands groupes d'âges montre une forte concentration sur la tranche 15-59 ans qui représente 65,1% de l'ensemble ;
- selon le niveau d'instruction, près du quart sont sans niveau, mais plus de 29% sont du niveau du supérieur, signe d'un profil majoritairement instruit des migrants de retour (voir Annexe 11).

Au Maroc, malgré l'amélioration qualitative certaine de la connaissance sur la question migratoire, il reste que, jusqu'à nos jours, peu d'études se sont penchées sur la migration de retour. Trois études se sont intéressées directement à cette question : l'étude du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) dans la région de Sous-Massa-Drâa et le Grand Casablanca (2004), l'enquête AMERM/INSEA/MIREM dans les régions de la Chaouia Ouardigha, Rabat et Casablanca (2007) et l'étude entreprise par l'AMERM en partenariat avec l'IRD dans la région de Tanger-Tétouan (2008). Cette dernière étude présente un intérêt particulier de par son caractère récent, sa couverture d'une région connue pour être un des principaux foyers d'émigration au Maroc et sa proximité de l'Europe. Les principales conclusions de cette enquête seront présentées à deux niveaux : les apports économiques des migrants de retour et l'Analyse multivariée des transferts, envois de biens et projets d'investissement.

IV.1. Les apports économiques des migrants de retour

D'une manière générale, le projet migratoire est un projet économique fondé sur la collecte d'une épargne maximale ; pour un grand nombre de migrants, celle-ci n'est pas le résidu entre le revenu et la consommation mais tout au contraire l'élément que le migrant cherche à maximiser. Le comportement d'épargne est un comportement actif et non résiduel.

(i) Signe révélateur de l'importance des transferts, près de la moitié des migrants ont envoyé plus de 1000 Euros par an, cette somme est légèrement plus importante chez les migrants au retour volontaire (49,1%) que chez ceux contraints au retour forcé (45,6%). Plus de 85% des migrants de retour ont envoyé plus de 500 Euros par an, 37% des migrants, entre 500 et 1000 Euros.

Ces transferts sont affectés à différentes utilisations dont la principale demeure les besoins de la famille restée au pays (85,3%) à laquelle, il faut ajouter la scolarisation des enfants (14,2%), ce qui dénote l'importance des transferts affectés à la consommation.

L'investissement est cité dans 69,2% des cas dont 38,6% pour l'acquisition ou la construction d'un logement, 14,8% affecté à l'investissement dans un projet économique, 12,6% à l'achat de terrain et 3,2% à l'acquisition d'équipement agricole.

Enfin 3,2% des migrants de retour ont effectué des dons à caractère social et/ou religieux.

(ii) Concernant la réalisation de projets d'investissement au Maroc, l'enquête révèle que 82% des migrants de retour ont réalisé un ou plusieurs investissements dans leur pays d'origine.

Il faut rappeler à cet égard, qu'en général, les investissements classiques réalisés par les migrants dans la région, portent d'abord sur le logement (86,5%) et ensuite sur des activités de service de type café/restaurant, ce qui explique l'importance de la rubrique deux projets : 45,5% dont 46,6% pour les migrants dont le retour est volontaire et près de 40% pour ceux dont le retour est forcé. La forte propension à épargner chez cette dernière catégorie, consciente de la précarité de sa situation, explique ce dernier taux.

(iii) La localisation du projet s'explique principalement par la commodité et accessoirement par des raisons économiques. Selon les résultats de l'enquête, les principaux enseignements tirés sont:

- la part relativement importante de l'investissement dans le lieu de résidence avant d'émigrer (36,2%) aussi bien pour ceux ayant opté pour un retour volontaire (35,7%) que pour ceux ayant été forcé au retour (40,5%). Ce constat peut s'expliquer par ce désir d'afficher sa réussite sociale auprès de sa famille et ses connaissances.
- La part relativement importante, mais dans une moindre mesure, de la réalisation de l'investissement dans un lieu différent du lieu de naissance et de résidence avant d'émigrer (24,6%). Généralement, le choix porte sur une ville plus importante que la ville ou le village d'origine (le chef lieu de la province, Tanger ou Tétouan), ce qui représente pour le migrant « une promotion à la fois géographique et sociale ».
- Le lieu de naissance vient en troisième position et intéresse surtout les migrants dont le retour a été forcé plus que les autres, ce qui peut s'expliquer par le choix d'un lieu où le migrant pourrait compter sur la solidarité familiale.

(iv) Les deux principales sources de financement des investissements réalisés par les migrants de retour demeurent l'autofinancement (98,8%) et les crédits bancaires (42,8%).

(v) Concernant le nombre d'emplois créés, mis à part l'immobilier, les investissements réalisés sont des micro- projets qui dans près de 60% des cas emploient moins de cinq personnes et dans près de 86% moins de 10 emplois. Seuls 1,4% des projets emploient plus 50 personnes, et sont donc des entreprises moyennes.

(vi) Plus de la moitié des migrants de retour ont contribué à la réalisation d'un bien collectif. Mais les migrants au retour volontaire sont plus enclins à l'investissement collectif que les migrants au retour forcé, soit respectivement près de 60% et près de 37%. La participation à la construction des mosquées demeure et de loin le principal investissement collectif.

IV.2. Analyse multi variée des transferts, envois de biens et projets d'investissement

Des régressions logistiques ont été effectuées pour les transferts, les envois de biens et la réalisation de projets chez les migrants de retour et des comparaisons ont été opérées avec les émigrants récents. Le but était de présenter les déterminants de ces comportements et les caractéristiques des migrants de retour qui contribuent le plus au développement.

(i) Relation logistique : transferts

Les transferts dans leur ensemble, quelque soit leur montant, étant très communs, la durée de la migration émergeait comme le facteur le plus important ; les migrants ayant 0-4 années de séjour ont une probabilité de faire des transferts 65% inférieure à celle des migrants ayant un séjour de 30 ans ou plus (référence). Les autres durées ne sont pas significativement différentes du groupe de référence.

La seconde variable influençant le fait de faire des transferts est la situation de famille dans le pays d'accueil. Ceux qui sont en famille ont une probabilité de faire des transferts 30% inférieure à ceux qui sont seuls, et ceux qui résidaient avec les amis, une probabilité 50% supérieure.

(ii) Régression logistique : la réalisation de projets d'investissement

Les déterminants significatifs de la réalisation de projets sont plus nombreux que pour les transferts et font intervenir des caractères relatifs au capital humain des migrants. Ceci n'est pas surprenant, car la réalisation de projets, notamment de projets importants est plus sélective que l'envoi d'argent.

L'âge a une influence positive, toutes choses égales par ailleurs, sur le fait de réaliser un projet ; les migrants âgés ont plus de chance de réaliser un projet. L'effet de la durée de séjour est le même que pour les transferts, mais il est amplifié pour les projets qui demandent plus de fonds. Ainsi, les migrants aux durées 0-4 ans et 5-9 ans ont respectivement 93% et 96% moins de chance de réaliser un projet que ceux ayant migré plus de 30 années (référence).

Les migrants de retour n'ayant pas fait d'études ont moins de chance de réaliser un projet que ceux ayant fait des études supérieures (référence).

(iii) Régression logistique : être employeur ou chef d'entreprise

La durée de migration moyenne (15-19 années) a un fort effet positif sur le fait d'être entrepreneur au retour, de même que le fait d'avoir migré dans un pays autre que l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique ou la France (principalement : l'Allemagne, le Royaume Uni et le Moyen Orient).

Envoyer des biens est à nouveau très fortement associé au fait d'être patron (quatre fois plus élevée que pour ceux qui n'envoyaient pas de biens (référence.) et il y a aussi un effet, significatif au seuil de 10%, d'avoir suivi une formation professionnelle pendant la migration, ce qui accroît de 55% la probabilité d'être employeur par rapport à ceux qui n'en ont pas suivi.

(iv) Régression logistique : la réalisation de projet d'investissement par les émigrants récents

Les émigrés récents ont fréquemment réalisé des projets malgré le caractère récent de leur séjour à l'étranger. Il apparaît, de manière très inattendue que la durée de séjour a un

effet inverse à celui observé pour les retours, les départs les plus récents ont une probabilité beaucoup plus élevée de réaliser des projets. Cela peut se comprendre, la propension à épargner et à investir demeure très forte chez cette catégorie de migrants fragilisés dans de nombreux cas par leur statut juridique (situation irrégulière).

Les déterminants de la réalisation d'un projet important chez les émigrés récents apparaissent peu nombreux. La durée de migration retrouve le même rôle que chez les migrants de retour, ce qui est compréhensible, car cela prend du temps d'épargner des fonds importants. Etre migrant en Espagne réduit la probabilité de réaliser un projet important, l'Espagne étant le pays de migration intensive le plus récent pour les marocains résidents à l'étranger.

Le fait de procéder à des transferts de fonds importants augmente les chances de réaliser un grand projet, contrairement à ce qu'on a constaté chez les migrants de retour.

La migration de retour est l'une des formes de mobilité qui pourrait donner lieu à une migration circulaire.

V. La migration circulaire

Cette forme de mobilité demeure liée à la migration temporaire et dans de nombreux cas à celle de la migration de retour. L'étude de cette forme de migration peut être approchée sous deux angles :

- la migration circulaire Nord-Sud-Nord : celle où le migrant a comme résidence principale le pays d'accueil. Elle concerne surtout les migrants ayant acquis des compétences dans les pays de résidence et qui créent des projets ou louent leur expertise dans leur pays d'origine ;
- la migration circulaire Sud-Nord-Sud : celle où le migrant a comme résidence principale le pays d'origine. Elle concerne actuellement principalement les programmes de recrutement de travailleurs temporaires/saisonniers et accessoirement des compétences dans certains secteurs déficitaires dans les pays d'accueil (services de la santé,...).

L'analyse de ces deux formes de migration circulaire souffre néanmoins de la carence de données quantitatives et qualitatives. Dans le cas de la première forme, nous serons donc amenés à nous référer à des études qui ont porté principalement sur la migration de retour et/ou l'impact de la migration sur le développement du pays.

Concernant la migration circulaire en partance du Maroc, les données disponibles sont celles fournies par l'ANAPEC et l'étude sur l'évaluation des accords de main-d'œuvre signés entre le Maroc et les pays de l'UE²⁸.

Mais au préalable, il serait intéressant de suivre l'évolution historique des relations migratoires entre les deux rives qui ont acculé l'UE à s'intéresser à cette forme de migration comme axe central de sa politique migratoire.

V.1. La migration circulaire Nord-Sud-Nord

La formation d'un stock d'immigration relativement important a rendu plus visible la présence des immigrés dans les pays d'accueil et, sous la pression d'une partie de l'opinion publique réfractaire et d'un chômage important, ceci a poussé certains pays d'accueil à adopter une politique d'aide au retour. Ce retour est présenté comme un moyen d'en réduire le nombre, voire d'enrayer l'immigration et d'éviter les problèmes d'insertion des communautés migratoires.

Les programmes d'aide au retour ont été élaborés dès le début des années 70 en Europe ; les précurseurs étaient l'Allemagne, depuis 1972 et les Pays Bas depuis 1975 (programme « REMPLOD » au Maroc). Le projet français date de 1977, sous Giscard d'Estaing, les migrants s'étaient vus proposer la

28 Mohamed Khachani, La coopération euro-marocaine dans le domaine de la migration : évaluation des accords de main d'œuvre conclus entre le Maroc et les pays européens, Projet MEDA : Appui institutionnel à la circulation des personnes. EUROPAID/2005/111-346. Avril 2007.

somme de 10 000 francs pour retourner au pays²⁹. Mais le bilan de ce programme dressé vers le milieu des années 80 a révélé des résultats très modestes. Cette politique a été boudée par les Marocains, car la perte des droits sociaux liés au retour définitif était loin d'être compensée par les aides proposées.

On se rend compte alors qu'un traitement rationnel de la question appelle une nouvelle approche mettant en exergue les liens entre migration et développement. En France, la mission interministérielle « Co-développement et migrations internationales », confiée en 1998 à Sami Naïr, a essayé d'innover en proposant aux pays signataires des conventions de co-développement, une « mobilité maîtrisée » permettant aux bénéficiaires et aux anciens immigrés en situation régulière de revenir en France pour y effectuer des stages (visas de circulation). Ici, l'aide aux projets doit dépasser la simple aide au retour par l'accroissement de l'aide financière, la création de systèmes financiers décentralisés et le renforcement des dispositifs d'appui et d'accompagnement. Il s'agit de « transformer l'aide au retour en aide au projet », d'établir des relations de partenariat. Les résultats n'ont pas été là non plus à la hauteur des attentes. Un an après, seuls 21 contrats de réinsertion ont été signés³⁰. Ce projet a été biaisé dans ses objectifs parce qu'il s'adressait en priorité aux migrants en situation irrégulière, ce qui a laissé penser que le but recherché est le départ de ces immigrés.

L'échec des tentatives précédentes n'a pas empêché le gouvernement français de vouloir rééditer l'expérience. La France veut augmenter le nombre des bénéficiaires de l'aide au retour volontaire, a annoncé le 23 mai 2007 Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Ce dernier a estimé le nombre des bénéficiaires de cette aide à 1000 en 2005 et 2000 en 2006. Ces migrants perçoivent un pécule de l'ordre de 6 000 euros nets pour une famille de deux enfants³¹.

Cette proposition n'avait que peu de chance d'inciter un grand nombre de migrants au retour. Les candidats à l'exil paient aux passeurs des droits de passage parfois supérieurs à la somme proposée pour le retour. Les candidats à l'émigration clandestine ne sont pas seulement des jeunes sans emploi. Ils se recrutent aussi parmi les universitaires et les commerçants. C'est dire que les motifs de départ ne sont pas strictement économiques³².

Certes, l'incitation des immigrés à investir dans leurs régions d'origine peut constituer une alternative. Cette nouvelle formule peut être fondée sur le concept de citoyens des deux rives qui implique une migration circulaire plutôt qu'un retour définitif. Cette approche peut procéder d'un esprit participatif associant le pays d'origine - dans le cadre d'une convention de

²⁹ La proposition avait inspiré au cinéaste Mahmoud Zemmouri son film : Prends 10 000 balles et casse-toi.

³⁰ Catherine de Wenden, Faut-il ouvrir les frontières ?, Presses des sciences Politiques, 1999, p. 100.

³¹ « Vu d'Algérie : Gardez vos 6 000 euros, monsieur Hortefeux » in http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=74255

³² Voir Eurostat, Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux, Rapport national-Le Maroc, préparé par Fadlollah A., Berrada A., et Khachani M., 2000.

partenariat - et tous les acteurs concernés : les migrants, les associations de migrants et les collectivités locales.

La constitution d'une élite immigrée investissant divers espaces économiques dans les pays d'accueil est un atout pour le Maroc. Les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil : le potentiel important de développement dans les pays d'origine, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois, contribueraient par les emplois créés à endiguer la vague des candidats à l'émigration et à satisfaire au moins en partie l'offre de travail additionnelle.

Ces compétences pourraient être les acteurs indiqués d'une migration circulaire. Toutefois, il convient de souligner que l'attachement affectif et culturel de cette élite n'est pas suffisant. Il faut chercher à l'appuyer par des incitations d'ordre économique et à créer un environnement adéquat pour l'investissement. Cela suppose une révision par les diverses institutions de la perception du rôle actuel et potentiel des migrants.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent quelques initiatives menées au Maroc tels les Programmes TOKTEN et FINCOME ou certaines initiatives initiées par la société civile.

(i) Le programme TOKTEN

Le programme TOKTEN (Transfert of Knowledge Though Expatriate Nationals) a été initié par le PNUD en 1977 dans une cinquantaine de pays. Il a pour vocation d'identifier les compétences scientifiques à l'étranger³³ et la mise en place d'un réseau qui permet à ces compétences de promouvoir la recherche et développement au profit de leurs pays.

Si ce programme semble avoir donné des résultats encourageants à travers le monde comme en Chine et en Turquie, les résultats sont plutôt mitigés dans le cas du Maroc : les deux rencontres organisées dans le cadre de ce programme en 1993 à Rabat et en 1994 à Casablanca n'ont pas débouché sur des résultats probants.

(ii) Forum International des Compétences Marocaines Résidant à l'Etrange (FINCOME).

Le programme FINCOME constitue « un espace qui permettra d'instaurer des liens institutionnels avec les compétences marocaines à l'étranger ». Ce programme compte établir une base de données sur ces compétences, aussi bien du secteur public que privé. La stratégie nationale de Mobilisation des Compétences des Marocains Résidant à l'Etranger vise notamment la réalisation des objectifs suivants :

- le soutien à la recherche et développement et à la formation ;
- le transfert de technologie et du savoir-faire ;
- l'aide à l'expertise, à l'élaboration de stratégies sectorielles de développement et à l'évaluation des projets et programmes de recherche ;
- l'attraction de l'investissement et du partenariat d'affaires ;

33 Le document du projet TOKTEN a été signé par la PNUD et le ministère des affaires étrangères le 8 janvier 1990.

- la synergie entre compétences locales et celles des Marocains Résidant à l'étranger, notamment à travers les réseaux de recherche ;
- la contribution au renforcement de la coopération bilatérale.

Dans le cadre de la mise en place du programme FINCOME, le CNRST et R&D-Maroc, avec le concours financier du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieure, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, lancent chaque année un appel d'offres pour soutenir des actions qui impliqueraient des compétences marocaines résidant à l'étranger et bénéficieraient à une entité marocaine, publique ou privée. **Le soutien concerne deux types d'actions : les expertises et des rencontres.**

(iii) D'autres initiatives sont à mentionner. **L'association « Savoir et Développement »** (150 à 200 membres) a été créée en 1999 à l'initiative d'un certain nombre de chercheurs marocains appartenant à différentes disciplines (mathématiciens informaticiens, économistes, gestionnaires, etc.). Outre ces scientifiques, l'association reste ouverte sur le monde professionnel, hommes d'affaires et jeunes porteurs de projets innovants. Le champ d'action de l'association couvre la plupart des régions françaises et certains pays européens et américains. L'objectif de l'association est de favoriser les transferts scientifique et technologique au profit du Maroc.

V.2. La migration circulaire Sud-Nord-Sud

Cette forme de migration intéresse principalement les migrants saisonniers/temporaires dont les termes de contrat exigent un retour au Maroc à l'expiration du contrat de travail. Les nouveaux accords de main-d'œuvre semblent privilégier cette forme de migration.

V.2.1. La France : les contrats jeunes professionnels

La migration de main-d'œuvre à destination de la France a continué à se faire selon deux dispositifs : le premier initié depuis les premiers flux dans les années 60 et qui intéresse la migration saisonnière. Actuellement et en moyenne, 7000 saisonniers sont recrutés chaque année³⁴. Mais l'originalité de la coopération en matière migratoire entre les deux pays apparaît dans l'Accord signé entre les deux gouvernements relatif aux échanges de jeunes professionnels.

Ce type d'accord est passé entre la France et plusieurs pays dont le Maroc. Ces accords permettent à des jeunes français âgés de 18 à 35 ans d'exercer leur profession durant une période de 3 à 18 mois dans les pays partenaires et réciproquement des nationaux de ces pays peuvent également exercer temporairement leur profession dans des entreprises en France.

34 A cet égard, il importe de distinguer entre le stock et les flux. D'après les estimations de l'ambassade : stock : 2/3, les flux : 1/3. Et c'est sur ce flux que la concurrence s'installe.

Ce programme devrait permettre aux jeunes professionnels de :

- perfectionner leurs connaissances en travaillant dans une entreprise, sous couvert d'un contrat de travail leur garantissant les mêmes conditions de travail et de rémunération que les jeunes nationaux dans la même situation ainsi qu'une protection sociale ;
- améliorer les connaissances linguistiques, ce qui permet d'approfondir la connaissance de la société et de la culture du pays d'accueil.

Le programme prévoit des quotas par pays. Pour le Maroc, ce quota est fixé actuellement à 300 contrats dont 100 réservés aux professionnels de la santé dont les qualifications paramédicales sont demandées sur le marché de l'emploi.

Cet accord, signé avec le Maroc le 24 mai 2001, a pour objectif de promouvoir la mobilité interentreprises des jeunes professionnels des deux pays et de contribuer ainsi à un enrichissement réciproque des compétences. La mise en œuvre du protocole est assurée au Maroc par l'ANAPEC et en France par l'Espace Emploi International.

Si avec la France, il n'a pas été possible dans le contexte actuel de signer un accord global de main-d'œuvre, l'Italie et l'Espagne demeurent les seuls pays de l'UE avec lesquelles des accords de main-d'œuvre ont été signés durant les cinq dernières années.

V.2.2. L'Espagne : les principaux accords de main-d'œuvre

Avec l'Espagne, le principal instrument juridique demeure l'accord bilatéral en matière de travail signé le 25 juillet 2001 qui abroge les accords précédents

(i) L'accord bilatéral en matière de travail

Comme le précise son préambule, cet accord vise à « réguler de façon ordonnée et coordonnée les flux de main-d'œuvre entre les deux pays ». Pour ce faire, les autorités espagnoles communiqueront aux autorités marocaines les besoins en main-d'œuvre, lesquelles font part aux autorités espagnoles des possibilités de satisfaire cette demande de travail par l'envoi de travailleurs marocains désireux de se déplacer en Espagne (art 3).

L'accord consacre le chapitre IV à des dispositions spéciales concernant les travailleurs saisonniers. Selon cet accord (art 16) et en application des engagements souscrits par les deux pays, les autorités marocaines et espagnoles renforceront la coopération dans le domaine du contrôle de la législation du travail, notamment afin d'éviter l'exploitation des Marocains en situation irrégulière.

Cet accord a servi de base à la conclusion de trois autres accords de recrutement de migrants saisonniers:

- L'Accord Cadre de Collaboration pour l'Accompagnement et la Sélection de mille jeunes conclus entre l'ANAPEC et le Groupe

VIPS signé le 8 décembre 2003 (recrutements s'étalant sur la période 2003-2008).

- La Convention cadre de Partenariat entre l'ANAPEC et le Groupe VIPS dont l'objet est la sélection, le recrutement et la formation dans le pays d'origine de 2000 personnes sur une période de cinq ans s'étalant de 2007 à 2011, soit un recrutement annuel moyen de 400 personnes. Cette convention est le produit du succès de l'accord précédent qui a rendu possible le recrutement de 1000 personnes originaires du Maroc.
- La Convention cadre de partenariat entre l'ANAPEC et la Commune de Cartaya entrée en vigueur en juillet 2006. Ce projet identifié comme ANEAS CARTAYA approuvé par l'UE, se dénomme officiellement « Programme de Gestion Intégrale de l'Immigration Saisonnière ». Son objectif général est d'offrir une assistance aux employeurs et leurs associations professionnelles et aux travailleurs saisonniers et d'assurer le traitement des offres d'emploi de Huelva. Pour ce faire, un bureau appelé « Centre Hispano-Marocain de Gestion de l'Emploi et de la Formation » est créé au Maroc, à Kenitra et à Nador. Parmi les originalités de ce projet, c'est qu'il prévoit de créer un système de communication entre les bureaux de Cartaya à Kénitra et Nador qui permettra la liaison par vidéoconférence entre les employeurs à Huelva et les travailleurs au Maroc. La convention est conclue pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Un autre référentiel institutionnel pourrait promouvoir la coopération en matière de main d'œuvre entre l'Espagne et le Maroc. Il s'agit de l'Ordre du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (TAS/195/2007).

(ii) L'Ordre du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (TAS/195/2007) du 2 février

Cet Ordre définit les modalités de la concession de subventions destinées à financer des programmes de formation pour immigrants. Ces programmes visent l'intégration de travailleurs immigrants, en leur dispensant des formations effectuées dans leur pays d'origine, facilitant ainsi la régulation des flux migrants.

Ces programmes pourront être assurés par des organismes publics ou privés, nationaux ou étrangers, ainsi que par des organisations ou organismes internationaux et, même, par le Service Public d'Emploi lui-même ou en collaboration avec ce dernier.

V.2.3 L'Italie : l'accord de main-d'œuvre

L'Italie demeure jusqu'à présent le dernier pays à signer un accord de main-d'œuvre avec le Maroc en novembre 2005. Cet accord constitue un cadre global dont la mise en œuvre a nécessité l'adoption d'un protocole exécutif, signé en juillet 2007.

L'objectif de cet accord est « la régulation et l'organisation des flux de travailleurs entre les deux pays » Sur la base de la législation italienne et faisant référence au « Document de programmation triennal italien relatif aux politiques d'immigration, la Partie italienne examinera avec faveur l'entrée en Italie de ressortissants marocains pour exercer un travail salarié saisonnier ou non saisonnier » (art. 7).

Ce qui démarque cet accord des accords précédents, c'est qu'il est conclu pour une période indéterminée, sauf dénonciation notifiée par l'une des parties contractantes (art. 14).

V.3. Les facteurs expliquant l'intérêt de l'UE pour cette forme de migration

L'idée de base est que la migration circulaire permet aux États membres de l'UE de satisfaire leur besoin de main-d'œuvre, tout en tirant parti de l'effet positif des migrations sur le développement et en répondant à la nécessité pour les pays d'origine de bénéficier de transferts de compétences et d'atténuer les conséquences de la fuite des cerveaux. En fait, l'examen des effets de la migration circulaire révèle qu'elle peut avoir des effets positifs mais aussi négatifs, surtout sous l'angle fuite des compétences.

Les effets positifs peuvent être approchés à plusieurs niveaux :

(i) **Le co-développement** doit être conçu comme une nouvelle approche qui se démarque des précédentes qui ont échoué (l'aide au retour). Il doit s'articuler autour de trois volets :

- un volet migration ciblée en fonction du profil du migrant. Cette migration doit être concertée afin de pallier les inconvénients de la formule de la migration choisie ;
- un volet aide au projet (conseil, financement) en veillant à ce que les fonds consacrés par les migrants à la consommation courante (voir section VI.2.2.), soient davantage utilisés à des fins d'investissement productif ;
- un volet mobilité : une garantie de circulation entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Accroître la facilité de circulation pourrait même réduire l'incitation à s'établir durablement loin de chez soi si les entraves à la libre circulation des personnes sont levées. Une politique facilitant la délivrance de visas n'augmenterait pas le nombre d'immigrants à moyen ou long terme. D'aucuns estiment même que si l'accès aux pays développés était libre, « les mouvements migratoires finiraient par s'autoréguler ». Les tenants de cette thèse font valoir que depuis trente ans, les politiques restrictives menées en Europe ont eu des effets pervers stimulant une migration de travailleurs sans papiers, souvent exploités par leurs employeurs. Les pays européens sont d'ailleurs contraints de reconnaître ce fait en procédant à des régularisations par vagues de ces migrants clandestins après un séjour irrégulier qui peut atteindre parfois jusqu'à dix à quinze ans³⁵.

(ii) La migration circulaire procède enfin d'un esprit participatif associant le pays d'origine- dans le cadre d'une convention de partenariat- et tous les acteurs concernés à commencer par les migrants, les associations de migrants et les collectivités locales.

35 In Letia Van Eeckhout : Débat public : L'immigration. Odile Jacob. La documentation française. 2007,p 81

Au vu des contraintes contextuelles actuelles, il s'agit d'opter pour une stratégie de « circulation organisée des flux migratoires ». La tendance est la signature d'accords de migrations temporaire/ saisonnière et sectorielle avec les pays de l'UE.

En France, par exemple, un nouveau titre de séjour "compétences et talents" existe depuis juillet 2006. D'une durée de trois ans, renouvelable, il concerne les scientifiques, les intellectuels, les créateurs d'entreprise, les artistes, les sportifs de haut niveau, les cadres à haut potentiel. L'attribution de ce titre, destiné à recruter des élites, est subordonnée à un accord de partenariat pour le co-développement avec le pays d'origine pour les ressortissants d'une cinquantaine de pays en développement les plus pauvres.

La migration temporaire demeure le support indiqué pour une migration circulaire. Cette formulation apparaît mieux acceptée par l'opinion publique dans les pays d'accueil.

Force est de constater que cette formule se développe à l'échelle internationale, comme le confirme le Rapport de Kofi Anan qui remarque que « Bien que le nombre de migrants admis dans le cadre des tous derniers programmes soit modeste, il peut résulter de ces programmes une synergie bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil »³⁶. C'est cette synergie qu'il faut renforcer et institutionnaliser.

Mais on sait que cette migration temporaire tend parfois à se transformer en émigration définitive. En dépit des précautions prises, le risque de fuite des compétences demeure réel même si le migrant s'est engagé à retourner dans son pays d'origine.

Néanmoins, cette forme de migration permet de réduire le nombre des sans emplois au Maroc. Pour le moment, cet impact est perceptible notamment parmi les femmes actives en milieu rural; celles-ci bénéficient des recrutements pour travailler dans l'agriculture espagnole. Ces femmes payées au tarif espagnol de 35 Euros par jour peuvent ainsi percevoir en trois mois l'équivalent d'une année et demi de SMIG au Maroc³⁷. Cette demande de main d'œuvre agricole concerne également les hommes (Corse,...).

Certes, si l'opération prend une grande ampleur cela aura des implications négatives sur l'emploi agricole au Maroc car dans certaines régions, la pénurie de main-d'œuvre agricole commence déjà à se faire sentir. La pénurie risque d'affecter également le personnel paramédical³⁸.

Ce sont là les principales formes des flux migratoires à partir et à destination du Maroc. Il convient maintenant d'aborder une question centrale dans la problématique migratoire : les effets de la migration sur la société marocaine.

³⁶ Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies : Migrations internationales et développement, Nations Unies A/60/871. Mai 2006.

³⁷ Le SMIG mensuel est de 2009,28 dirhams soit environ 175 Euros.

³⁸ Le Maroc souffre d'une carence d'encadrement de la population par le personnel paramédical avec 10,5 infirmiers pour 100000 habitants. On est loin de la norme préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé : 1 infirmier pour 300 habitants. Voir Le Matin du Sahara du 18 février 2003.

VI. Les effets de la migration sur la société marocaine

Les migrants confectionnent un système de liens économiques très solides avec leur pays d'origine. Ces liens apparaissent d'abord à travers les flux financiers envoyés au Maroc sous forme de transferts.

VI.1. Volume et importance des transferts

Les fonds transitant par les circuits officiels demeurent un indicateur de l'attachement affectif des migrants marocains à leur pays d'origine. L'évolution des transferts en devises des immigrés marocains durant les trente dernières années nous permet de mieux apprécier le rythme d'évolution de ces transferts.

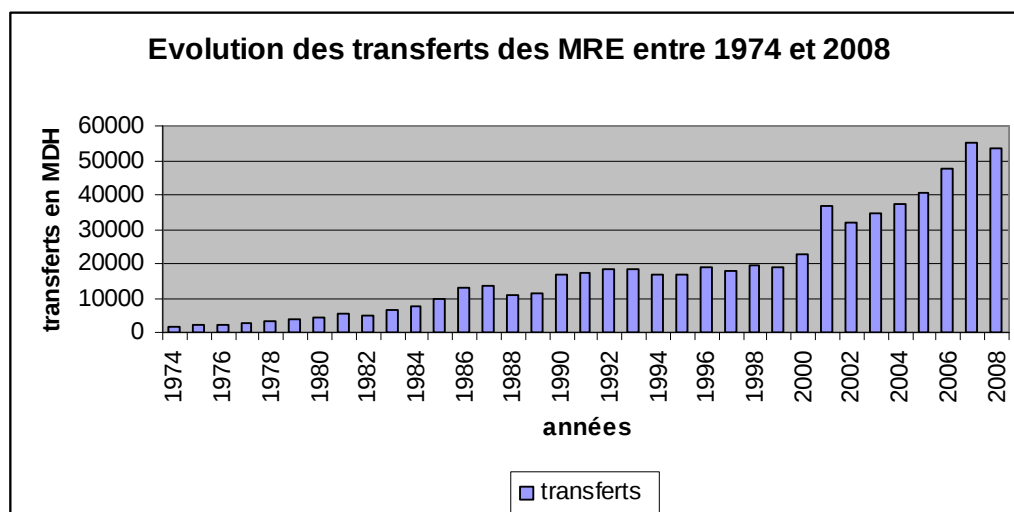
Tableau 2. Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger entre 1968 et 2007 (en millions de dirhams)

Années	Montants	Variations	Années	Montants	Variations
1974	1557,2	52,5	1992	18.530,7	6,9
1975	2.159,6	38,7	1993	18.215,9	-1,7
1976	2.417,8	12,0	1994	16.814,4	-7,7
1977	2.652,1	9,7	1995	16.819,9	0,03
1978	3.176,0	19,8	1996	18.873,8	12,2
1979	3696,5	16,4	1997	18.033,4	-4,5
1980	4.147,6	12,2	1998	19.200,0	6,5
1981	5.242,0	26,4	1999	19.001,5	-1,6
1982	5114,5	-2,4	2000	22.961,6	20,8
1983	6515,4	27,4	2001	36.858,1	60,5
1984	7.680,9	17,9	2002	31.707,9	-14,0
1985	9.732,2	26,7	2003	34.733,8	9,5
1986	12.730,6	30,8	2004	37 422,5	8,2
1987	13.267,9	4,2	2005	40 737,7	8,9
1988	10.700,4	-19,4	2006	47 833,8	17,4
1989	11.344,1	6,0	2007	55.000,7	15,0
1990	16.537,2	45,8	2008	53 041,1	-3,6
1991	17.328,1	4,8			

Source : Office des Changes-Maroc

1 Euro = 11 dirhams environ (en 2009)

Graphique 3. Evolution des transferts des MRE entre 1974 et 2008 (en millions de dirhams)



Source : Office des Changes-Maroc

Dans leur évolution, ces transferts de fonds ont été stimulés par une série de facteurs, notamment les dévaluations successives du Dirham, des taux d'inflation bas et l'installation à partir de 1971, de réseaux bancaires dans les pays d'accueil. Les trois principales banques opérant à l'étranger sont la Banque Populaire, Attijariwafa Bank, produit d'une fusion entre la Banque Commerciale et WafaBank et la BMCE Bank.

Comparé aux autres pays d'émigration, et sur un volume global de transferts des revenus qui atteint en 2005 à l'échelle mondiale 225,8 milliards de \$ USA selon les statistiques des Nations Unies, le Maroc arrive au dixième rang. Mais si l'on exclut les pays européens connus pour être des pays d'immigration, il arrive au cinquième rang derrière la Chine (21,7 milliards de \$), l'Inde (21,7 milliards de \$), le Mexique (18,1 milliards de \$) et les Philippines (11,6 milliards de \$). Il est important de signaler à ce propos que le Maroc est devancé par la France, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume Uni comme pays récepteurs de transferts des migrants.

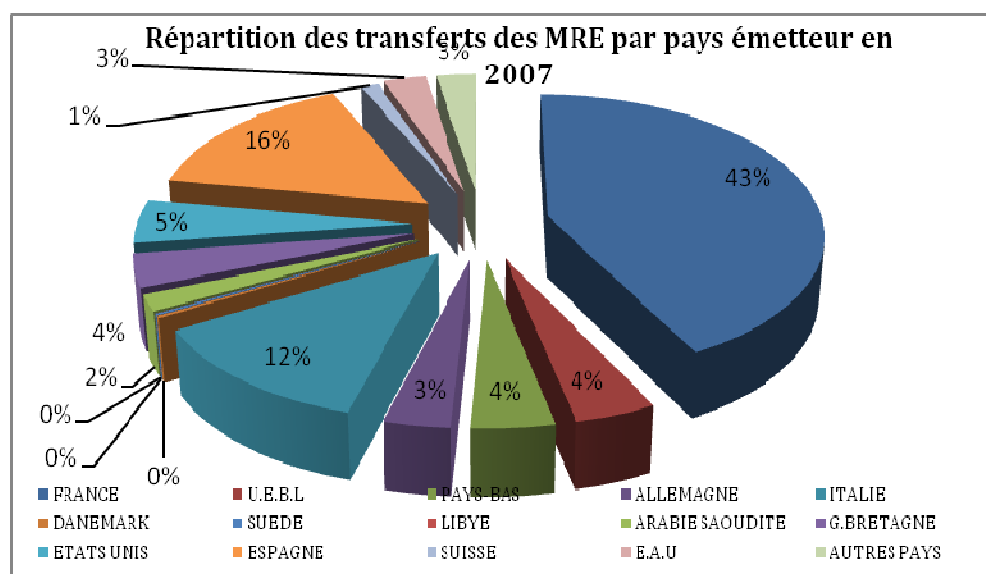
Tableau 3. Principaux pays récepteurs de fonds des migrants

Pays	Envois de fonds (en milliards de dollars E-U)	Pourcentage cumulatif du total mondial	Pays	Envois de fonds (en milliards de dollars E-U)	Pourcentage cumulatif du total mondial
Inde	21,7	9,6	Pakistan	3,9	55,0
Chine	21,3	19,0	Brésil	3,6	56,6
Mexique	18,1	27,1	Bangladesh	3,4	58,1
France	12,7	32,7	Egypte	3,3	59,6
Philippines	11,6	37,8	Portugal	3,2	61,0
Espagne	6,9	40,9	Vietnam	3,2	62,4
Belgique	6,8	43,9	Colombie	3,2	63,8
Allemagne	6,5	46,8	USA	3,0	65,1
Royaume-Uni	6,4	49,6	Nigeria	2,8	66,4
Maroc	4,2	51,5	Autres	75,9	33,6
Serbie et Monténégro	4,1	53,3	Total	225,8	100,0

Source : Rapport du secrétaire général des Nations Unies. 2006³⁹

La ventilation de ces transferts par origine met en évidence la prépondérance de la France en tant que principal pays émetteur de ces fonds.

Graphique 4. Répartition des transferts des MRE par pays émetteur en 2007



Source : Office des changes

³⁹ voir également les données de la Banque Mondiale sur les transferts de fonds :

<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/Morocco.pdf>

http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/Monthly_Remittances_Public.xls

<http://blogs.worldbank.org/peoplemove/remittance-flows-to-developing-countries>

Mais il convient de préciser que parallèlement à ces transferts financiers, les migrants perçoivent des transferts sociaux :

Tableau 4. Ventilation des transferts sociaux par pays en 2007 (en millions de Dirhams)

	Pensions et allocations familiales	Dons, leg et seours	Autres transferts	Total
France	*3015,2	83,8	455,2	354,2
Pays-Bas	917,3	6,6	23,3	947,2
U.E.B.L	633,1	27,2	48,4	708,7
Allemagne	118,0	50,6	67,5	236,1
Autres pays	361,4	269,7	527,5	1 158,6
Total	5045,0	437,9	1 121,9	6 604,8

Source : Office des Changes

(*) Y compris les pensions versées par le Trésor marocain pour le compte du Trésor français.

VI.2. Les affectations de ces transferts

La migration marocaine étant fondamentalement une migration économique, le comportement économique de l'immigré est assez typé : les revenus sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'immigré et de sa famille vivant avec lui ou restée au pays. Une partie de ces revenus est réservée à l'épargne et affectée à l'investissement au Maroc afin de préparer une éventuelle réinsertion dans le pays d'origine. Cependant, on constate, notamment sous l'effet générationnel, **qu'une partie de** cette épargne est **de plus en plus** placée dans les pays de résidence.

En fait, après l'acquisition d'une voiture, le premier investissement auquel pense la majorité des immigrés est l'achat ou la construction d'un logement. C'est là les deux principaux symboles de la réussite sociale aussi bien pour l'immigré que pour son entourage.

Pour les migrants marocains, l'investissement dans l'immobilier représente le placement de prédilection. Ce constat est confirmé par différentes enquêtes menées depuis plus de 35 ans⁴⁰. Les conclusions de ces différentes investigations mettent en évidence cette prépondérance du fait immobilier.

Si l'immobilier demeure le secteur dominant dans les investissements des immigrés, les motifs de ce choix paraissent évidents. Cet investissement constitue d'abord un signe de réussite sociale, mais en même temps, il représente pour l'immigré vivant loin de chez lui une charge affective, il a une valeur symbolique. Dans une perspective de retour, la construction d'un logement dans le pays d'origine constitue pour l'immigré une véritable sécurité contre les aléas de la vie.

40Belguendouz, A : "Le cadre général de l'émigration marocaine en liaison avec la problématique de l'immobilier au Maroc pour la communauté marocaine à l'étranger ». Etude pour la CGI. Rabat 1991.

VI.2.1. L'impact des investissements sur le tissu économique

D'aucuns pensent que les transferts est une aide qui favorise la consommation et non le développement. Il faut nuancer cette idée dans la mesure où la consommation accroît la demande et a un effet d'entraînement positif sur l'activité économique.

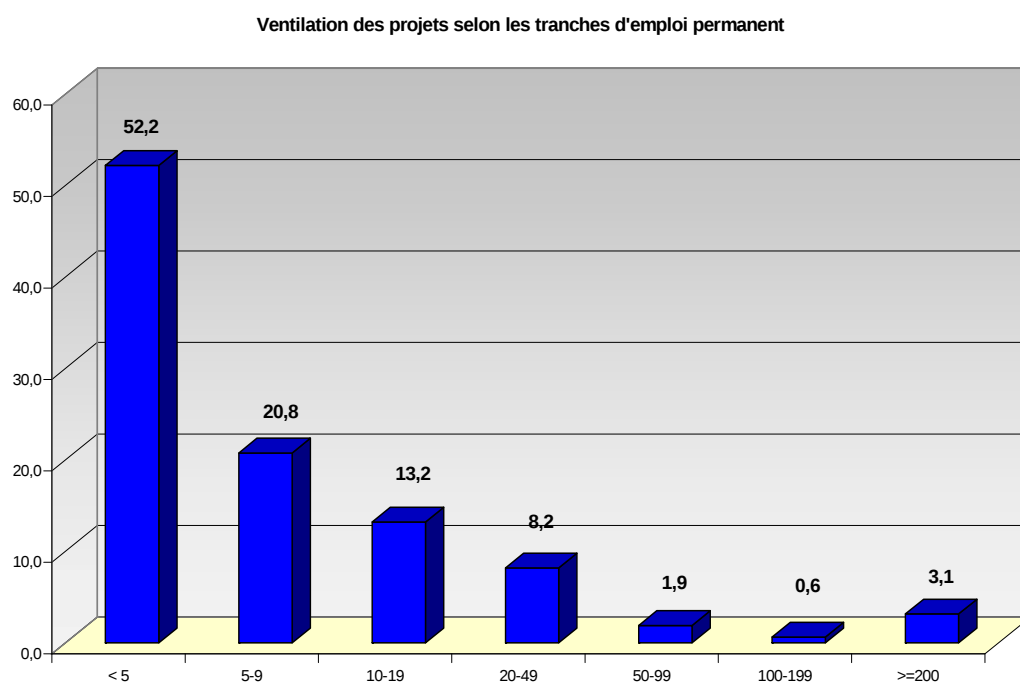
Certes, comme nous l'avons signalé, les investissements sont dominés par l'immobilier. D'aucuns considèrent parfois ce dernier sans grands effets sur les tissus économiques locaux. En fait, l'impact de l'investissement dans le logement est loin d'être négligeable ; d'abord, de meilleures conditions de logement permettent une meilleure reproduction de la force de travail au même titre qu'une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite, les effets multiplicateurs du secteur sont nombreux ; ce type d'investissement provoque une dynamisation des économies locales par la prolifération des métiers liés au secteur et la constitution d'un tissu de petites entreprises (matériaux de construction, menuiserie, forge, etc.). Ceci favorise la création d'emplois directs et indirects.

Dans **l'agriculture**, la migration a eu des effets controversés. Si le départ des jeunes a engendré dans certaines régions un **déclin de l'économie agricole** et parfois un relâchement des liens entre ces individus et la terre, dans d'autres cas, les transferts ont eu des effets importants. En effet, l'intervention des migrants dans le milieu rural a permis une amélioration de l'activité agricole ; celle-ci se traduit souvent par l'extension de la superficie et la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales.

En matière de contribution des différents projets (hors agriculture) à la création d'emplois, il ressort des données de l'enquête de la Fondation Hassan II pour les MRE une prédominance manifeste des microprojets (52,2%) et des très petits projets (20,8%), par rapport aux autres catégories de taille de projets.

Si la moyenne d'effectif est de 20 emplois, la médiane elle, se situe à 4 emplois seulement. Le système productif industriel apparaît dans ces conditions, comme étant le principal pourvoyeur de postes permanents de travail, puisque avec moins de 30% du nombre de projets, sa contribution à l'emploi total dépasse les 75%.

Graphique 5. Ventilation des projets selon les tranches d'emploi permanent



Source : Enquête AMER/IRD 2008

Les conclusions de cette enquête confirment celle de l'enquête plus récente réalisée par l'AMERM en 2008 sur les migrants de retour dans la région de Tanger Tétouan. Selon les données de cette enquête, les investissements réalisés sont des micro-projets qui dans près de 60% des cas emploient moins de cinq personnes et dans près de 86% moins de 10 emplois. Seuls 1,4% des projets emploient plus 50 personnes, et sont donc des entreprises moyennes.

Le cas des 27,2% des projets n'ayant pas créé d'emplois s'explique par la part importante des investissements dans l'immobilier ne requérant pas de création d'emplois ou éventuellement un emploi pour le gardiennage.

Tableau 5. Migrants de retour (%) ayant investi au Maroc selon le nombre d'emplois créés

Nombre d'emplois créés	Nature du retour		
	Volontaire	Forcé	Total
Néant	28,6	14,3	27,2
Entre 1 et 5 personnes	30,7	42,9	31,9
Entre 6 et 10 personnes	26,8	23,8	26,5
De 11 à 50 personnes	8,7	9,5	8,7
Plus de 50 personnes	1,3	2,4	1,4
ND	3,9	7,1	4,3
Total	100,0	100,0	100,0

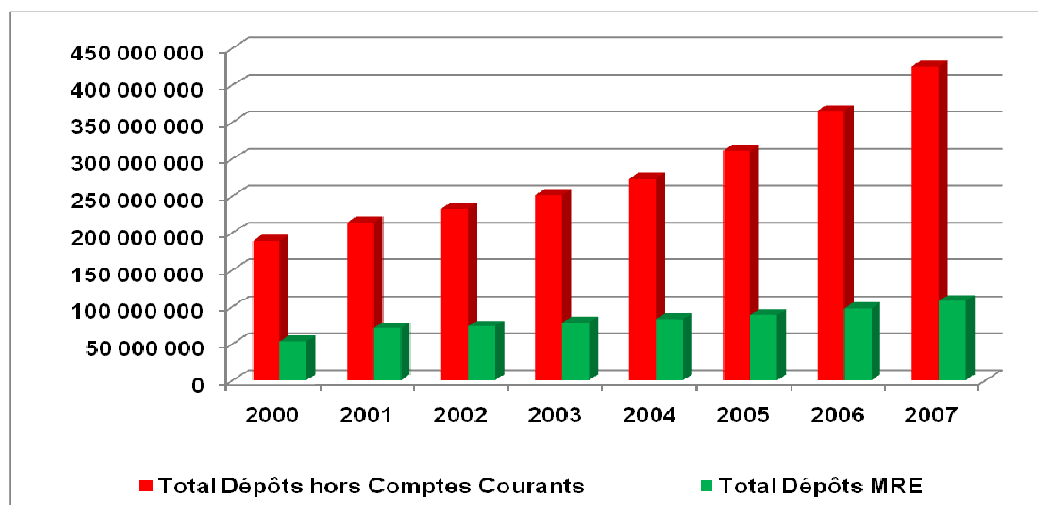
Source : Enquête AMER/IRD 2008

Par ailleurs, les transferts de fonds contribuent à augmenter **la liquidité de l'économie** et celle du **système bancaire**. Ainsi, pour l'exercice 2006 ces transferts représentaient¹⁶ :

- 22,3% des dépôts des banques,
- 17,90% des ressources des banques, et
- 22,40% des dépôts non rémunérés des banques.

Sur un cumul des dépôts bancaires, hors dépôts en comptes courants, qui s'est élevé au 31 décembre 2007 à 424,95 milliards de Dhs, les dépôts des MRE se sont élevés à 107,50 milliards de Dhs, soit 25,29%.

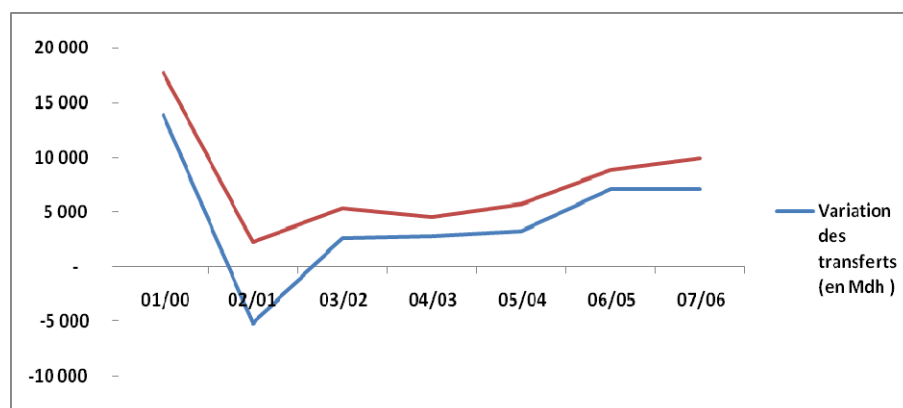
Graphique 5. Evolution parallèle des dépôts des banques hors comptes courants et des dépôts MRE : 2000-2007 (en milliers de Dhs)



Source : Bank Al Maghrib

Par ailleurs on observe une évolution quasi identique entre la variation annuelle des transferts et celle des dépôts ce qui pourrait signifier une alimentation continue des dépôts bancaires par les transferts MRE.

Graphique 6. Evolution parallèle des variations annuelles des dépôts des banques et des transferts MRE (en milliers de Dhs)



Source : Construction à partir des données de Bank Al Maghrib.

¹⁶ Source: Bank Al Maghrib.

En ce qui concerne **l'impact régional de ces investissements**, la création de projets et l'urbanisation de zones déshéritées favorisent la croissance économique et le désenclavement de ces régions. La campagne marocaine, en particulier, a été affectée par une micro-urbanisation généralisée engendrant le développement de petits centres urbains. Même si cette urbanisation s'est opérée de manière anarchique, elle a permis néanmoins une amélioration de l'habitat rural et par voie de conséquence une amélioration des conditions de vie.

Cependant, on constate que l'absence de structures d'accueil **dans certaines régions** provoque une hémorragie de ressources au profit de régions plus développées. C'est le cas au Maroc des provinces de l'Oriental et du Rif, deux des principaux foyers de la migration marocaine, mais qui souffrent de grandes insuffisances en infrastructures de base et la région de Casablanca, le drainage des fonds se fait par le biais du système bancaire.

VI.2.2. L'impact sur la famille

En ce qui concerne **l'impact de l'immigration sur la famille** restée au pays, les effets sociaux sont notables en particulier au niveau de l'amélioration du niveau de vie **des familles**.

Tableau 6. Perception de l'impact de l'immigration sur les membres de la famille restés au Maroc

	Oui	Non	Total
Subsistance	58,5	41,5	100
Amélioration du niveau de vie	58,3	41,7	100
Education	19,9	80,1	100
Création d'entreprise	3,7	96,3	100
Logement	29,2	70,8	100
Autres	2,9	97,1	100

Source: Enquête INSEA, 2000. P 151

*L'enquête a interpellé les immigrés pendant leur retour au Maroc pendant les vacances.

Cette importance des fonds affectés à la famille est confirmée par l'enquête AMERM/IRD.

Selon cette enquête, les différentes utilisations des fonds se ventilent ainsi :

- les besoins de la famille restée au pays (85,3%) à laquelle, il faut ajouter la scolarisation des enfants (14,2%), ce qui dénote l'importance des transferts affectés à la consommation.
- L'investissement est cité dans 69,2% des cas dont 38,6% pour l'acquisition ou la construction d'un logement, 14,8% dans l'investissement dans un projet économique, 12,6% pour l'achat de terrain et 3,2% pour l'acquisition d'équipement agricole.
- Enfin 3,2% des migrants de retour ont effectué des dons à caractère social et/ou religieux.

Les migrants forcés au retour affectent plus d'argent aux besoins de la famille que les migrants au retour volontaire (respectivement 92,5% et 84,1%).

Tableau 7. Migrants de retour (%) ayant effectué des transferts d'argent au Maroc selon l'utilité des transferts

Pour répondre à quels besoins?	Nature du retour		
	Volontaire	Forcé	Total
Besoins de la famille	84,1	92,5	85,3
Scolarisation des enfants	14,9	10,5	14,2
Acquisition/construction d'un logement	39,9	31,6	38,6
Investissement dans un projet économique	15,9	8,8	14,8
Achat de terrain	13,9	5,3	12,6
Équipement agricole	3,8		3,2
Dons à caractère social et/ou religieux (par ex. mosquée hôpital)	3,5	1,8	3,2
Autre	1,3		1,1

Source : Enquête AMER/IRD 2008

L'immigration apparaît ainsi comme un moyen d'assurer des revenus décents aux familles restées au pays, elle permet une redistribution à l'échelle mondiale des richesses à travers les transferts. Ce constat est confirmé par une étude sur l'impact des transferts de revenus sur la réduction de la pauvreté au Maroc. Ces fonds seraient à l'origine d'une baisse du niveau de la pauvreté, celle-ci affecte selon l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 1998-1999, 19% de la population⁴¹ au lieu de 23,2%, niveau qui serait enregistré en l'absence de l'apport de la migration. Ainsi, 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce aux envois de fonds par les immigrés opérés sous forme d'investissements et de divers transferts⁴².

Outre les aspects quantitatifs décrits, en termes de revenus et de taux de pauvreté, l'effet des transferts peut également être appréhendé à travers les conditions de vie.

Au niveau de l'habitat des ménages : dans les quartiers périphériques de certaines villes caractérisés par la prédominance des types d'habitat rural et sommaire, le mode de logement change en qualité et en confort. Le taux de l'habitat sommaire a nettement régressé. Quant au statut d'occupation du logement, c'est la catégorie « propriétaire » qui prédomine aujourd'hui dans les ménages des migrants. La majorité des familles d'origine des migrants disposent aujourd'hui d'équipement électroménager : téléphone, télévision, parabole, magnétoscope et frigo. Avant la migration, peu de ménages disposaient de ces équipements.

41 Ce taux est descendu à 14% en 2004 selon le Haut Commissariat au Plan, il est de 15% selon un enquête de la Banque Mondiale. Voir <http://www.afrik.com/article13244.html>

42 Bourchachen Jamal : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc » Colloque organisé par l'« International Association for Official Statistics » : Statistique, développement et droits de l'homme Montreux 4-8 septembre 2000.

Sur le plan social, les conséquences sur la famille sont contradictoires. Les transferts des migrants, les placements qu'ils effectuent dans leur pays d'origine, l'apport en nature sous forme de voitures, de cadeaux, etc. ont favorisé, certes, l'amélioration des conditions de vie des familles ainsi que la création de certaines activités et, par conséquent, des emplois, ce qui peut favoriser une fixation de la population. Cependant, cet apport peut être considéré aussi par l'entourage du migrant comme la confirmation d'une réussite sociale venue d'ailleurs et, par conséquent, comme un facteur d'incitation à la migration et à la recherche d'une vie meilleure.

Le départ du chef de famille à l'étranger propulse la femme, la mère ou la grande sœur au premier plan pour assumer la responsabilité de gérer le foyer et de s'occuper de l'éducation des enfants, ce qui remet en cause le modèle social dominant et contribue à l'émancipation de la femme.

Au niveau des valeurs, la mobilité des migrants entre deux espaces, deux cultures aux référentiels distincts leur permet de véhiculer de nouvelles valeurs, aussi bien dans l'espace privé que dans l'espace public. Dans l'espace privé, ces nouvelles valeurs concernent les modes de consommation, les loisirs... Dans l'espace public, elles concernent de nouvelles valeurs du travail, les secteurs d'investissement privilégiés. Dans le champ politique, les immigrés, habitués à des rapports citoyens avec l'administration et l'autorité dans des Etats de droit, valorisent le référentiel démocratique des pays d'accueil. A cet égard, le migrant apparaît comme une source de métissage culturel.

Toutes ces interférences posent les questions de la perception et de l'image. Ces questions sont à appréhender à divers niveaux : en milieu rural, le migrant est valorisé, il devient une notabilité et est souvent sollicité pour faciliter la migration d'autres membres de la famille. Cette image valorisante apparaît au niveau de l'institution du mariage. Le mariage avec la migrante et/ou le migrant est recherché au dépens de l'endogamie dont le recul est perceptible dans les différentes régions d'émigration. Ce mariage est un moyen de préparer la migration, c'est ce qui explique, par exemple, comment la dot de la migrante dans certaines régions au Maroc par exemple, atteint parfois des niveaux très élevés.

VI.2.3. Les transferts collectifs, un levier pour le développement local

Les migrants peuvent participer d'une manière active au développement régional à travers leur contribution à des projets **de développement local**. L'expérience menée au Maroc par l'ONG française, Migrations et Développement (M&D) créée en 1986 par des migrants qui ont commencé à investir dans leur région d'origine, dans l'Anti et le Haut-Atlas, et une autre, marocaine du même nom (qui a servi d'écran à la première jusqu'en 1998 avant de devenir autonome) présente un intérêt particulier. Ces ONG accompagnent depuis plus de 20 ans des actions de développement dans des régions du Maroc dont les migrants sont originaires. Au départ, leur action a porté sur l'électrification de quelques villages du Souss et quelques chantiers d'échanges de jeunes. Dans une deuxième phase, l'accent a été mis sur la réalisation d'autres infrastructures de base : alimentation en eau, construction de routes, d'écoles, de centres de santé. Ces actions ont été menées au fil des années en partenariat avec plus de 200 associations villageoises dont la création a été suscitée par Migrations et Développement. Cette approche

participative permet d'impliquer les populations locales dans l'identification des besoins, la réalisation des projets, leur gestion et le suivi.

Depuis l'année 2000, mue par les mêmes objectifs de développement local et afin de mieux fixer les populations dans leur terroir, l'action de M&D a été étendue aux activités génératrices de revenus. Ce nouveau chantier est lancé en concertation avec 150 acteurs du développement de la province de Taroudant (région du Souss) permettant de choisir et de préparer des projets économiques générateurs de revenus.

Tableau 8. Les projets réalisés par Migrations&Développement

Domaine d'intervention	Nombre de villages beneficiaries	Nombre de beneficiaries	Budget global en Dh
Eau	55	26.188	5.384.194
Electrification	103	35.731	19.913.50
Femmes	16	62	2.165.240
Education	52	1.425	6.130.140
Santé	164	40.623	624.000
Chantiers/Echange	50	552	3.375.697
Routes	255	70.000	3.630.000
Activités économiq	-	-	12.474.000
Total	695	174.581	53.660.771

Source : Migrations & Développement

Dans le cadre d'une démarche concertée, ces actions mobilisent de nombreux partenaires des deux rives de la Méditerranée : associations de migrants, associations villageoises, ONG, élus et administrations du pays d'origine et du pays d'accueil, bailleurs de fonds et compétences de toutes sortes dans une démarche concertée⁴³.

Au vu de ce qui précède et des implications relevées au niveau de l'économie et de la société marocaine, il apparaît que la question migratoire est devenue un enjeu central pour le Maroc. Il convient à présent d'aborder dans ses grandes lignes la politique migratoire au Maroc et de présenter les dispositifs législatifs et institutionnels.

43 Migrations & Développement : La Lettre de Migrations & Développement. N° 7 juin 2002.

VII. La gestion des flux migratoires

L'examen de cette question renvoie à différents points : les dispositifs législatifs et institutionnels, la coopération bilatérale et régionale sur les questions de la migration, les facteurs qui militent pour une gestion concertée de la mobilité, et enfin, l'identification des pistes d'actions pour la conclusion de nouveaux accords.

VII.1. La politique migratoire au Maroc : les dispositifs législatifs et institutionnels

Globalement, l'attitude du gouvernement marocain à l'égard de ce phénomène semble répondre à quatre impératifs :

- Le maintien des flux migratoires comme moyen de régulation du marché du travail,
- La consolidation des liens humains et culturels des immigrés avec le pays d'origine,
- L'encouragement des transferts qui constituent la principale source en devises pour le pays,
- La lutte contre la migration clandestine.

Pour l'un des principaux artisans de cette politique, le Directeur de la Migration et de la Surveillance des Frontières au Ministère de l'Intérieur, la stratégie en matière de migration repose sur cinq piliers :

- La sécurité et la lutte contre les réseaux mafieux, en coopération avec l'UE et en particulier avec l'Espagne,
- La communication et la sensibilisation,
- La coopération internationale,
- Le co-développement et
- Le développement local⁴⁴.

Cependant et au gré de la conjoncture, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire et ceci est à appréhender à deux niveaux : aux niveaux institutionnel et juridique et aux niveaux régional et international.

VII.1.1. Les supports institutionnels

A partir de 1990, cet intérêt s'est concrétisé par la création le 31 juillet d'un « Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger » et de son « bras financier », la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Deux objectifs principaux ont été assignés à cette initiative : (i) la centralisation de ce dossier, partagé auparavant entre plusieurs départements et (ii) le renforcement des liens entre le Maroc et ses ressortissants résidant à l'étranger. Un travail de fond a été entamé et plusieurs projets ont été mis en

⁴⁴ Interview de Khalid Zerouali au *Matin du Sahara* du 22-01-2006.

chantier (programmes dans les domaines éducatif, religieux et culturel), le tout soutenu par des supports communicationnels fiables.

Mais cet intérêt s'est émoussé cinq ans après, suite au remaniement ministériel de février 1995 dans le cadre du gouvernement Filali II. Le département chargé de ce dossier devint un sous secrétariat d'État auprès du ministre des affaires étrangères et non du premier ministre. Deux ans et demi plus tard, suite au remaniement ministériel du 13 août 1997 (gouvernement Filali III), ce département fut dissous et ses attributions transférées au ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Le même sort fut réservé à la représentation parlementaire de la communauté marocaine à l'étranger. Durant la législature 1984-1992, cinq circonscriptions ont été mises en place pour désigner des représentants de cette communauté à la Chambre des Représentants.

Il fallut attendre le gouvernement dirigé par le premier ministre Driss Jettou pour pallier cette déficience institutionnelle et créer en septembre 2000 un département ministériel (Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger ». celui-ci deviendra, sous le gouvernement présidé par l'Istiqlalien Abbas El Fassi, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre. Ce statut permet de donner plus de poids à cette institution en la pourvoyant de moyens humains et matériels lui permettant d'assumer convenablement ses attributions.

En fait, cette initiative réhabilite la question migratoire dans sa dimension politique, elle a été soutenue par la création du **Conseil de la communauté marocaine à l'Étranger** qui a tenu sa première assemblée le 6 juin 2008. Le Conseil dispose de larges attributions consultatives destinées à répondre aux préoccupations des Marocains vivant à l'étranger. L'architecture du Conseil composé normalement de 50 membres reflète, dans sa première configuration (37 membres cooptés y siègent actuellement), une répartition géographique et intergénérationnelle équilibrée, une représentativité appropriée des femmes et de toutes les sensibilités spirituelles, culturelles et sociales des Marocains résidant à l'étranger. Le mandat actuel du Conseil dans sa version transitoire consiste à préparer l'élection du prochain conseil et créer les conditions d'une large participation au scrutin.

En fait, au niveau institutionnel, la tâche est d'autant plus complexe que la question migratoire au Maroc demeure encore partagée entre plusieurs départements : le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, le ministère du Développement social, de la Famille et de la *Solidarité*, le ministère des Habous et des Affaires Islamiques en plus de la fondation Hassan II pour les MRE et de la Fondation Mohammed V. Cette multiplicité d'intervenants pose avec acuité le problème de la coordination entre ces différentes instances.

Par ailleurs, il est important de signaler que sous la pression de l'Union Européenne, l'année 2003 a été marquée par l'adoption d'une "stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine". Cette stratégie repose notamment sur deux piliers :

- Un pilier institutionnel illustré par la création, au sein du ministère de l'Intérieur, de "l'Observatoire national de la migration" et surtout de la " Direction de la migration et de la surveillance des frontières". Cette Direction devrait mettre en place sept délégations régionales pour couvrir les préfectures et provinces constituant les principaux foyers d'émigration; à savoir Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Oujda, Larache et Laâyoune. Elle devrait également créer des comités locaux dans d'autres régions d'émigration, chargés de la collecte et de la transmission des données relatives à l'émigration.⁴⁵
- Le deuxième pilier est d'ordre juridique. Il s'agit de « la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières ».

VII.1.2. La dimension législative : la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières⁴⁶

La législation relative à l'émigration marocaine et à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc est restée pendant près de cinq décennies anachronique, elle date de l'époque du Protectorat.

Jusqu'à l'adoption de la loi 02-03, le dahir qui servait de référentiel juridique pour les infractions en matière d'émigration clandestine est celui du 6 novembre 1949. L'anachronisme de ce dahir est perceptible à travers les références faites à des institutions coloniales comme "le Protectorat", "la zone française du Maroc", "la zone Espagnole" et à des condamnations libellés en monnaie de l'époque (le franc)⁴⁷.

Après près d'un demi-siècle d'indépendance et avec les mutations que connaît le phénomène migratoire, cet arsenal juridique hérité de l'époque du protectorat devient désuet. La mise à niveau des lois en vigueur en la matière est devenue une nécessité. Ainsi, un projet de loi, préparé depuis des années, a été finalement adopté par le conseil du gouvernement le jeudi 16 janvier 2003 et soumis au Parlement.

Inspiré directement du droit français (ordonnance du 2 novembre 1945 relative au droit d'entrée et de séjour des étrangers en France), ce texte de 58 articles compte 8 chapitres ventilés entre trois titres, le premier traite « De l'entrée et du séjour des étrangers au Maroc », le deuxième définit les « Dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières » et le troisième porte sur « les dispositions transitoires ».

⁴⁵ Cf. L'intervention de Mr M. Sahel, ministre de l'Intérieur devant la Chambre des Conseillers. Compte rendu in L'Opinion du 16 décembre 2004.

⁴⁶ Voir Bulletin Officiel du 13 novembre 2003.

⁴⁷ Ce dahir appelé par les avocats marocains, « dahir des poux et des punaises » comporte une disposition humiliante dans son article 4, celle-ci astreint les travailleurs marocains, candidats à l'émigration, à être muni d'un « certificat de désinsectisation » avant de « quitter le territoire de la zone française ».

Cette loi, comme le précise sa note de présentation, a pour objectif :

- D'unir et de mettre à niveau les textes législatifs et réglementaires qui régissent cette question,
- De codifier les délits, infractions et sanctions liées aux tentatives d'émigration clandestine et au trafic des clandestins à travers une qualification pénale précise,
- De rationaliser les modalités et critères de séjour dans le Royaume,
- D'harmoniser les peines prévues avec les dispositions du code pénal
- De permettre au Maroc de se conformer aux conventions internationales relatives aux obligations et droits des migrants et des étrangers établis.

Cette loi définit les conditions d'accès au pays et réglemente les conditions et les procédures d'obtention du titre de séjour ainsi que les cas où ces titres peuvent être remis en cause, lorsque par exemple les autorités disposent d'informations ou ont connaissance de faits leur permettant de considérer que les conditions de séjour d'un étranger ne sont pas satisfaites, notamment en cas de menaces pour la sécurité nationale et internationale. Des voies de recours en justice contre ces décisions sont, toutefois, garanties aux étrangers.

La loi sanctionne durement l'infraction du trafic des migrants clandestins. Des amendes et des peines d'emprisonnement de dix à quinze ans sont prévues pour ceux qui organisent ou facilitent ce trafic, la peine peut atteindre 15 à 20 ans s'il s'en suit une incapacité du migrant transporté. Cette peine pouvant aller jusqu'à la réclusion perpétuelle si ce trafic cause la mort des personnes transportées (article 51).

Si l'élaboration de ce projet de loi présente incontestablement une avancée sur le plan de la culture juridique au Maroc, il n'en demeure pas moins que le contenu de ce texte soulève de sérieuses interrogations. Ce projet de loi qui semble répondre, au moins en partie, à des pressions extérieures s'inscrit dans une conjoncture internationale et régionale qui privilégie la dimension sécuritaire au détriment de celle des droits humains.

L'option sécuritaire de ce projet de loi apparaît dans différents articles justifiant les mesures prises par la menace de la sécurité ou de l'ordre public. Cette idée est exprimée d'une manière récurrente dans les articles 4, 16, 17, 21, 25, 27, 35, 40 et 42 rendant l'application du texte problématique et porteuse d'amalgames. La notion de l'ordre public demeure ambiguë et sans définition précise, ce qui peut donner lieu à des interprétations larges et partant à des abus. A aucun moment, le projet ne fait référence aux droits politiques, économiques et sociaux des étrangers : liberté d'expression et d'opinion, d'appartenance syndicale, droit à la santé,..., droits stipulés par la « Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles », que le Maroc a été parmi les premiers pays à ratifier le 14 juin 1993.

VII.1.3. La coopération bilatérale et régionale sur les questions de la migration

En matière de migration, le Maroc a pris des engagements aux niveaux bilatéral, régional et international.

(i) Au niveau bilatéral

Les conventions bilatérales ont été, et demeurent toujours, le principal instrument de gestion des migrations régulières à destination des principaux pays d'accueil (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie...etc.)⁴⁸.

L'objectif principal de ces conventions est de protéger les travailleurs marocains à l'étranger et de fixer les modalités de leur recrutement, les conditions de leur travail ainsi que leur déplacement, leur établissement et les institutions qui se chargent d'eux.

Le Maroc a conclu ainsi un certain nombre de conventions bilatérales de main-d'œuvre dans les années 60 pour répondre aux besoins urgents de certains pays européens en pleine reconstruction après les dégâts causés par le deuxième conflit mondial ; c'était l'époque des «trente glorieuses ».

Ces conventions mises en veilleuse, mais non dénoncées par les parties signataires sont élaborées sur la base de la réciprocité. Par exemple la convention signée avec la France en juin 1963 stipule dans son article 8 « les travailleurs marocains jouissent sur le territoire français du même traitement que les travailleurs français en ce qui concerne les conditions d'hygiène, de sécurité, de logement, de salaire, de congés payés et d'allocations de chômage ».

L'arrêt de la migration vers l'Europe avait acculé le Maroc à signer des accords du même type dans les années 80 avec les pays du Golfe. D'autres accords seront signés avec des pays d'immigration récente comme l'Espagne le 25 juillet 2001 et l'Italie le 21 novembre 2005.

Le Maroc a également signé des conventions bilatérales de sécurité sociale. L'objectif de ces conventions est de faciliter le séjour des migrants marocains dans ces pays et réciproquement des étrangers au Maroc et de leur procurer l'assistance médicale nécessaire.

48 Les conventions bilatérales sont des conventions cadres, contenant un ensemble de mesures visant à protéger les intérêts des ressortissants de deux Etats membres signataires de la convention.

Tableau 9. Conventions de main-d'œuvre et de sécurité sociale signées avec les principaux pays d'accueil

Pays Européens	Convention de main-d'œuvre	Convention de Sécurité sociale
RFA	21 mai 1963	25 mars 1981
France	1 juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 février 1964	24 juin 1968
Pays-Bas	14 mai 1969	14 février 1972
Italie	- Signé le 10-12-1993, Accord sur les conditions de séjour et de travail des ressortissants marocains en Italie et des ressortissants italiens au Maroc. 21 novembre 2005 : Accord bilatéral en matière de travail.	Convention de sécurité sociale Signée le : 18-2-1994
Espagne	6 février 1996 : accord de permis de séjour et d'emploi. 25 juillet 2001 : accord bilatéral en matière de main d'œuvre.	8 novembre 1979
Suède		4 janvier 1980
Danemark		26 avril 1982
Roumanie		27 juillet 1983
Portugal		15 novembre 1998
Pays arabe		
Tunisie		5 février 1987
Libye	4 août 1983	
Jordanie	20 avril 1983	
Irak	20 mai 1981	
Qatar	17 mai 1981	
Emirats Arabes Unis	22 décembre 1981	

Source : direction des affaires consulaires et sociales. Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Rabat

(ii) Au niveau régional

Le Maroc a pris des engagements dans le cadre du conseil d'association avec l'Union Européenne sur "la gestion commune des flux migratoires" et a accepté de négocier "la réadmission des clandestins dans les pays d'origine ou de transit", ce qu'il s'était, jusqu'alors, toujours refusé à faire même s'il a signé un accord de réadmission avec l'Espagne en 1992 et avec l'Italie en 1998.

De même, le Maroc est membre du groupe informel 5+5 qui suit de près l'évolution de la migration dans la méditerranée occidentale dans toutes ses dimensions et essentiellement la migration clandestine et ses implications sécuritaires dans la région.

(iii) Au niveau international

Afin de protéger les travailleurs migrants de manière efficace et consolider leurs droits, l'Organisation des Nations Unies a adopté, selon une approche nouvelle et globale, un instrument international, c'est " *la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*" (Résolution 45/15). Le Maroc a ratifié cette convention le 14 juin 1993.

La Convention garantit à tous les travailleurs migrants, avec ou sans papiers des droits destinés à les protéger contre toutes formes d'abus et notamment, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à l'égalité avec les autochtones et le droit à la propriété, la protection contre la violence, la liberté de sortir du pays, des mesures de protection lors d'expulsion, le respect des droits en cas d'arrestation et de poursuites pénales ainsi que le droit de réparation en cas d'arrestation et de détention illégales.

La Convention assure également une protection du migrant en matière de liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'opinion et d'expression et le droit à l'information, la liberté de se syndiquer et le droit à l'identité culturelle.

Par ailleurs, la Convention interdit la torture, les traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants, l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire, les ingérences illicites dans la vie privée, les attaques illicites contre l'honneur et la réputation et la destruction des documents d'identification.

Pour les travailleurs « avec papiers », la Convention reconnaît « le droit à la résidence, à l'unité de la famille, à la participation à la vie et à l'administration des communautés locales », la liberté de choisir son emploi ainsi que plusieurs droits économiques exclusifs. Parmi ces droits, les transferts des économies au pays d'origine, l'exonération des droits de douane et des taxes d'importation et d'exportation relatifs aux effets personnels ainsi que l'égalité avec les nationaux en ce qui concerne la fiscalité sur le revenu. La Convention prévoit également pour les travailleurs migrants une protection lors des conflits armés et exige que leurs droits soient protégés dans les pays d'accueil, d'origine et de passage.

Enfin, et comme d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains, la Convention prévoit une procédure de traitement des plaintes et met sur pied un comité chargé de surveiller l'adhésion à la Convention (art. 72).

Cette convention est entrée en vigueur en décembre 2002 à l'issue, comme elle le prévoit, du dépôt de la vingtième ratification, chiffre atteint après la ratification par le Salvador du texte le 13 septembre 2002.⁴⁹ Jusqu'à présent, aucun des pays européens n'a signé cette convention. Le seul pays d'accueil l'ayant ratifié est la Libye.

49 Au niveau multilatéral, il convient de rappeler également que le Maroc avait signé la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au Statut des Réfugiés et son Protocole du 31 janvier 1967. Il s'abstient toutefois à signer certaines conventions du BIT (telles que les Conventions 97 et 143 relatives aux travailleurs migrants).

La Convention a prévu des mécanismes de contrôle afin de veiller à la protection du travailleur migrant et des membres de sa famille. Un « Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » où le Maroc est représenté a été créé. Composé d'experts, il a pour rôle d'examiner les rapports nationaux dressés par les Etats membres et relatifs à l'application de la Convention. Le Comité transmet à l'Etat concerné des remarques et des commentaires. Il présente ensuite un rapport annuel à l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports sont mis à la disposition du public dans leur pays respectif.

VII.2. Les facteurs qui militent pour une institutionnalisation de la mobilité

Le constat dressé plus haut, notamment concernant la migration irrégulière comme forme dominante de la migration marocaine permet de mieux comprendre la nécessité de revenir à un cadre réglementaire des flux migratoires entre le Maroc et ses partenaires européens. Plusieurs facteurs militent en faveur de cette institutionnalisation de la mobilité :

(i) Les dérapages dus à une politique focalisée sur des mesures restrictives dont les effets sont contraires aux intentions de départ, engendrant le développement de l'émigration illégale.

(ii) Cette politique a un coût élevé pour les contribuables européens. L'Espagne, porte de l'Europe sur sa frontière sud, s'est dotée d'outils de contrôle particulièrement sophistiqués, avec le « système intégral de vigilance extérieure », qui prévoit une véritable barrière électronique avec l'installation, sur la côte de Tarifa, de tours pourvues de radars et de caméras infrarouges capables de détecter la chaleur d'un corps humain dans un rayon de 15 kilomètres, ainsi que des camions radars et des vedettes rapides permettant une interception et une interpellation immédiates des migrants. Ce dispositif a été étendu aux Îles Canaries.

(iii) Elle a aussi un coût très élevé en vies humaines, car cette aventure se termine assez souvent de manière tragique au fond des eaux du Détroit ou de l'Océan au large des Iles Canaries ou des îles italiennes⁵⁰.

(iv) Une demande de travail spécifique existe dans les pays de l'UE, répondant aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables.

Cette demande émane principalement de certains secteurs comme l'agriculture, le bâtiment et les services. La croissance remarquable de ces secteurs a engendré une offre considérable d'emplois saisonniers, flexibles, généralement peu qualifiés, et donc boudés par les populations autochtones, à laquelle l'immigration clandestine offre une réponse adéquate.

Ces secteurs, en particulier, tirent actuellement de grands avantages financiers et sociaux en employant une main d'œuvre clandestine, réputée être

50 Voir Khachani Mohamed, La migration subsaharienne: le Maroc comme espace de transit, Publications de l'Association marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat.2006, p 25-29

docile et peu coûteuse. Ici, les employeurs multiplient les embauches illégales profitant de «la fragilité juridique» des migrants clandestins, comme le confirment les dernières régularisations en Espagne et en Italie.

Ces deux pays se sont distingués par la récurrence des régularisations. En Italie, six vagues de régularisation ont eu lieu : en 1986 (120 000 régularisés), en 1990 (235 000), en 1996 (246 000), entre 1999 et 2000 (environ 250 000), en 2002 (702 000) et la dernière en date est celle décidée par le gouvernement de Romano Prodi. En Espagne, ces opérations de régularisation ont évolué comme suit :

Tableau 10. Régularisations des Marocains entre 1991-2005

Opération	Demandes	Concessions Marocain	% de Marocains
Régularisation 1991	128.127	110.067	49.089
Régularisation familiale 1992	6.777	5.881	1.623
Contingent 1993	6.000	5.220	663
Contingent 1994	36.725	22.511	7.878
Contingent 1995	37.206	19.953	8.387
Régularisation 1996	24.637	19.634	6.479
Contingent 1997	67.174	24.585	9.281
Contingent 1998	62.697	28.0.95	11.131
Contingent 1999	97.707	39.879	13.212
Régularisation 2000	183.944	93.668	26.436
Régularisation 2005	*691.000	*572 000	*64.477

Source : Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales. Anuario de Migraciones 2001

(*) : INE, 2005.

Ce n'est pas l'irrégularité de l'immigration qui crée l'irrégularité de l'emploi, mais l'inverse⁵¹, avec tout ce que cela représente comme manque à gagner pour l'Etat en termes d'impôt, de contributions aux caisses de sécurité sociale.

Comme le signale l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), il existe de nombreuses preuves qui indiquent que la migration irrégulière se voit stimulée par l'excès de demande en Europe de main-d'œuvre non qualifiée et par le manque de canaux légaux pour couvrir ladite demande⁵².

Deux remarques de portée politique découlent de ce qui précède. En premier lieu, les restrictions réglementaires ont moins empêché les entrées qu'elles n'ont entravé les déplacements de va et vient. En fait, le marché s'est

51 Awad, Ibrahim 2002, « Dynamics of Labour Migration in the Mediterranean Basin at the Turn of the Century », European University Institute, Third Mediterranean Social and Political Research Meeting Florence, March 2002, <http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2002/index.html>; Wrench, John 1998, « Discrimination formelle et informelle sur le marché du travail européen » Hommes et Migrations, n° 1211 : 100-111; Reyneri, Emilio 2001, « Migrants in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union », International Migration Papers n°41, ILO, Geneva.

52 International Organisation for Migration, World Migration 2005, www.iom.int

avéré plus fort pour engendrer des flux que les États pour les réguler⁵³. L'immigration clandestine est en partie une réponse rationnelle à la situation de l'emploi dans des secteurs porteurs des économies de l'Europe du Sud. La lutte que les États entendent mener contre l'immigration irrégulière passe ainsi d'abord par une lutte contre le travail irrégulier en Europe.

Force est de constater cependant que les besoins du marché de l'emploi ne sont pas circonscrits aux emplois non ou peu qualifiés, mais de plus en plus se font sentir au niveau des emplois qualifiés.

(v) Du point de vue géostratégique, le référentiel dans la région demeure la déclaration de Barcelone visant à faire de l'espace euro-méditerranéen un espace de paix et de prospérité partagée.

Certains auteurs continuent à voir dans la libre circulation des marchandises et des capitaux la méthode par excellence pour réduire les pressions migratoires⁵⁴. Les expériences concrètes apportent un message plus mitigé. L'instauration du libre échange en Amérique du nord (NAFTA) n'a pas réduit le franchissement, légal ou illégal, du Rio Grande⁵⁵. L'expérience la plus réussie est fournie par l'Espagne et le Portugal dont l'émigration a pris fin, non pas dans le cadre d'accords de libre échange, mais dans celui d'une pleine intégration à l'UE, assortie de la liberté de circulation et d'installation des personnes.

Force est de constater que le libre échange ne réduira pas les pressions migratoires sur le court terme, mais il les accroîtra vraisemblablement⁵⁶. Dans un premier temps, il entraînera une perte de compétitivité des industries du Sud accompagnée d'une diminution de l'emploi qu'elles assurent, malgré les programmes de « mise à niveau » des entreprises. L'abaissement des barrières devrait accentuer le jeu des avantages comparatifs alors que la technologie et la maîtrise des marchés avantagent pour l'instant les industries du Nord. Cet état de choses augmentera la pression migratoire vers l'Europe.

(vi) Le défi démographique. La croissance de la population demeure importante au sud de la Méditerranée : elle a été en deux décennies de 1980 à 1999, de 45% au Maroc, elle est estimée à plus de 35% entre 2000 et 2025. Cette croissance sera soutenue en dépit de l'état d'avancement de la transition démographique. Mais il convient de rappeler que l'aubaine démographique au Maroc devrait durer jusqu'en 2015.

Or, en Europe, la croissance démographique en l'espace de 25 ans serait à peine de 3,5% faisant passer la population de 375 millions en 2000 à 388,3

53 Peixoto, João 2002 « Strong market, weak state : the case of recent foreign immigration in Portugal », *Journal of Ethnic and Migration Studies* Vol. 28, No. 3, p. 483-497.

54 Martin, Philip & Thomas Strabhaar (2002), « Best Practices to Reduce Migration Pressures », *International Migration*, Vol. 40, n° 3, Special Issue 1/2002, p. 5-23.

55 Papademetriou, Demetrios (1998), « New Directions for Managing US-Mexican Migration », in OECD (1998), *Migration, Free Trade and Regional Integration in North America*, OECD, Paris, p. 279-290.

56 Tapinos, Georges Photios (2000) « Migration, trade and development : the European Union and the Maghreb countries » in *Eldorado or fortress ?*, in King, Russell, Gabriella Lazaridis and Charalambos Tsardanidis (2000) *Eldorado or Fortress ? : Migration in Southern Europe*, London, Macmillan Press, p. 277-297 ; Assous, Laurence (2000) « Regional integration and migration flows : a critical review of recent literature », in OECD (2000), *Globalisation, Migration and Development* OECD, Paris, p. 59-73.

millions d'habitants en 2025. L'effet conjugué du vieillissement et du déclin démographiques aura une répercussion inévitable sur l'économie de l'UE, notamment sur le marché de l'emploi. « En 2020, et selon une déclaration de Josep Borrell, président du Parlement européen, les Européens ne constitueront que 5 % de la population mondiale et à cette date-là, le Vieux continent devra perdre 20 millions de personnes en âge de travailler. Ces personnes ne pourront être remplacées que par des immigrants »⁵⁷.

(vii) Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le « commerce des illusions ». Les réseaux mafieux se sont installés de par et d'autre de la Méditerranée pour assurer leurs services à des prix exorbitants.

VII.3. L'ANAPEC : une institution qui organise les flux migratoires

Au Maroc, la gestion des flux migratoires est confiée à l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). L'appui par l'UE au renforcement et à la spécialisation de cette institution relève de cette prise de conscience de la nécessité d'« organiser l'ordre migratoire » entre le Maroc et ses partenaires européens.

L'idée est née en 1998 dans le cadre de la mise en place du programme de coopération entre le Maroc et l'UE qui prévoyait l'élaboration de deux projets, le premier portant sur la lutte contre la migration clandestine et le second sur la migration légale par la régulation et la structuration de la circulation des personnes entre le Maroc et l'UE.

Les activités de l'agence tourneraient autour de cinq services : (i) l'information et communication sur la nouvelle mission de l'agence ; (ii) le service juridique ; (iii) la formation professionnelle des candidats au départ ; (iv) la prospection pour explorer les possibilités de recrutement au sein des entreprises européennes ; (v) l'aide au retour des migrants souhaitant réintégrer la vie professionnelle au Maroc.

A cet égard, les mesures suivantes sont prises :

- la reconnaissance de l'ANAPEC comme partenaire marocain officiel pour la gestion des offres d'emploi européennes ;
- la mise en place d'une Division Internationale au sein de l'ANAPEC et d'une antenne de cette division à Bruxelles ;
- la création de 4 agences régionales à l'international et l'ouverture d'espaces internationaux dans 10 autres agences ;
- un programme de formation des candidats à l'émigration ;
- la création d'un Centre documentaire sur les voies de la migration régulière vers l'UE ;

57 Entretien accordé au journal « El periodico de Catalunya ». In <http://www.bladi.net/10785-l-europe-aura-besoin-de-plus-de-main-d-oeuvre-etrangere.html>. Publié : 19 janvier 2007.

- réalisation d'une étude sur les conditions de viabilité du retour volontaire des MRE et création d'un service d'appui au retour pour ceux souhaitant réintégrer la vie professionnelle au Maroc⁵⁸.

Mais il est impératif que l'ANAPEC définisse une politique de communication destinée à expliquer aux candidats à l'émigration clandestine, qui ignorent souvent ces possibilités d'émigrer légalement, le contenu de tous les accords signés avec les pays demandeurs de main-d'œuvre. Ceci permettrait à des milliers de jeunes de savoir qu'il y a des moyens légaux de chercher du travail dans les pays de l'UE qui ne mettent pas en danger leurs vies et qui ne font pas d'eux des proies faciles entre les mains des passeurs et d'employeurs sans scrupules.

En janvier 2006, l'ANAPEC a mené sa première grande opération : le recrutement de 5000 travailleurs agricoles chargés de ramasser les fraises dans les immenses champs d'Huelva en Espagne. *240 agents ont été mobilisés et envoyés dans des communes rurales. En moins de deux semaines, ils ont présélectionné plus de 7000 personnes, exclusivement des femmes avec enfants comme l'ont exigé les Espagnols, afin de garantir leur retour après l'expiration de leurs contrats.* Ces femmes ont dans leur majorité été réembauchées l'année d'après.

L'expérience espagnole a rapidement convaincu d'autres pays de l'UE. L'ANAPEC a ainsi reçu *une commande des producteurs d'agrumes et de kiwis de Haute-Corse en France à la recherche de 400 hommes pour travailler à la cueillette durant deux mois, en 2007.*

Toutefois, on peut craindre que les désavantages subis par la main-d'œuvre saisonnière recrutée par l'ANAPEC soient les mêmes que ceux que connaissent, depuis trente ans, les saisonniers en «contrat OMI» des champs de légumes et de fruits en Provence⁵⁹ : interdiction de toute revendication, sous peine de ne pas être repris l'année suivante ; non-paiement des heures supplémentaires ; absence de perspective de progression de carrière et de salaire ; privation du droit aux caisses d'allocations familiales, de chômage et de retraite ; limitation de l'accès aux caisses de santé à la seule période travaillée ; impossibilité de s'engager sur un travail stable dans leur pays d'origine ; et conditions de logement parfois déplorables⁶⁰.

Pour que cette migration circulaire soit dans l'intérêt des deux partis, il faut éviter les abus dont sont victimes les migrants saisonniers soumis souvent à la menace de ne pas voir renouveler leurs contrats pour l'année suivante⁶¹.

⁵⁸ La Gazette du Maroc, 28 mai 2005.

⁵⁹ Par Pierre Daum : Le Maroc mûr pour les récoltes en Europe : Création d'une agence nationale de recrutement pour mieux contrôler le flux des saisonniers. In Libération du lundi 3 septembre 2007.

⁶⁰ Libération, 20 février et 3 juillet 2007.

⁶¹ En juillet 2005, 240 saisonniers tunisiens et marocains des champs de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) ont mené la première grève de ce secteur pour le paiement de centaines d'heures supplémentaires. Voir www.journalles.org/spip.php?article189

VII.4. Identification des pistes d'actions pour la conclusion d'autres accords

Au vu des contraintes contextuelles déjà examinées, il s'agit d'opter pour une stratégie de « circulation organisée des flux migratoires », tout en s'inscrivant dans une logique segmentée : avec les pays traditionnels d'accueil, signer des accords de migration temporaire/saisonnière et sectorielle et avec les pays de l'UE devenus récemment des pays d'immigration signer des accords de main-d'œuvre.

Il est certes trivial de rappeler que la relance du dialogue entre les pays de l'UE et le Maroc est la clé d'une régulation des flux migratoires en partance de ce pays. Cette question est à gérer sous le signe du paradoxe entre l'appel économique incarné par les besoins de pans entiers des systèmes productifs dans ces pays et la grande sensibilité de l'opinion publique à l'égard de la question et qui a des implications directes au niveau politique.

Ce paradoxe se trouve également au niveau de la gestion politique de la question migratoire entre d'une part les impératifs électoraux⁶² et d'autre part les engagements pris dans le cadre du partenariat euro- méditerranéen et dont l'un des principaux paramètres est le partenariat social. Il s'agit là de donner un sens plus concret au 3^e volet de la déclaration de Barcelone, le volet social, humain et culturel

A l'intérieur de ces paradoxes, il faut scruter les pistes susceptibles d'apporter les réponses idoines. « De l'immigration nécessaire à la nécessité de l'immigration, la pédagogie est facile à élaborer. C'est la meilleure manière de lutter contre le racisme et la xénophobie, qui frappe aujourd'hui prioritairement les étrangers et les immigrés »⁶³.

Toutes ces raisons militent pour une nouvelle approche dans le traitement de la question migratoire qui répond aux intérêts du Maroc et des pays européens, sachant que l'immigration est devenue non seulement une réalité mais aussi une nécessité pour ces pays. C'est pour cela, qu'il faut créer « un cadre contractuel pour une immigration réglementaire » en visant simultanément plusieurs actions :

(i) Cibler des formules souples pour soutenir les flux migratoires

A défaut de la possibilité de souscrire de nouveaux accords, tenter de réactiver les anciens accords signés avec les pays traditionnels d'accueil. Mais parallèlement et face aux difficultés qui pourraient surgir pour cette relance, deux pistes sont à privilégier: la migration saisonnière/ temporaire et les accords sectoriels

⁶² En France et indépendamment de la couleur politique, le discours électoral confortait cette opinion publique. En 1989, François Mitterrand parlait de « seuil de tolérance dépassé », en 1991, Jacques Chirac évoquait une « overdose d'immigrés » et en 1992, Valéry Giscard D'Estaing parlait d'une « invasion ». In Letitia Van Eeckhout : Débat public : L'immigration. Odile Jacob. La documentation française. 2007, p 35

⁶³ Sami Naïr, L'immigration est une chance : entre la peur et la raison, Editions du Seuil, 2007, p. 182.

(ii) Créer de nouveaux accords avec des pays devenus récemment des pays d'immigration.

Le cas du Portugal

Le Portugal n'est devenu que tout récemment un pays d'immigration. Il reçoit des flux en provenance des anciennes colonies et de l'Europe centrale et orientale. Le pays prévoit une consultation annuelle des milieux économiques en vue de déterminer les quotas d'accueil de travailleurs immigrés, à hauteur de 20 000 visas par an.

Le Portugal diffuse annuellement une liste d'opportunités d'emplois pour les étrangers qui spécifie les métiers non couverts par le marché du travail local. Cette liste est définie après consultation du patronat et des mairies. En 2005, cette liste comportait 8000 offres. Les travailleurs étrangers viennent essentiellement des pays avec lesquels un accord de main d'œuvre a été signé. Il s'agit du Brésil, de Cap Vert et de l'Ukraine.

Au Portugal, les flux migratoires des Marocains demeurent faibles : moins de 3000 marocains résident actuellement dans ce pays ; ils exercent essentiellement dans les secteurs de l'hôtellerie et de l'agriculture. Les recrutements se font par l'intermédiaire d'un entrepreneur et en respectant normalement « la préférence communautaire ».

Un accord de main-d'œuvre Maroc Portugal n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent au regard du volume des flux. Mais au vu de plusieurs facteurs dont la qualité des relations entre les deux gouvernements, l'engagement des deux pays dans le partenariat euro- méditerranéen, la proximité géographique et les besoins du marché de l'emploi portugais, il est judicieux que des négociations soient initiées à ce sujet avec ce pays.

Le cas des nouveaux pays adhérents à l'UE

Les nouveaux pays adhérents à l'UE présentent la particularité d'avoir une faible croissance démographique. Cette tendance à la baisse de la fécondité est plus prononcée que celle enregistrée dans les 15 pays de l'UE. Dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECOs), la situation demeure plus critique, l'indice synthétique de fécondité est parmi les plus bas du monde (1,26) et ne permet, par conséquent, pas le renouvellement des générations. La contrainte de la communautarisation de la mobilité de main-d'œuvre n'aura donc qu'un impact faible sur la satisfaction des besoins en force de travail des traditionnels pays d'accueil.

Les PECO's seront ainsi incapables de compenser le déficit démographique des pays de l'UE. En particulier, ceux d'entre eux qui ont adhéré à l'UE, auront besoin à terme de main d'œuvre pour subvenir à leurs propres besoins en force de travail. Ces besoins sont appelés à augmenter au fur et à mesure de la mise à niveau de leurs économies. Certains de ces pays (la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, la Slovaquie, l'Estonie et la Slovaquie) ont vu leur solde migratoire devenir positif et sont devenus des pays d'accueil.

Ce constat fait des nouveaux pays membres de l'UE, un marché potentiel pour le recrutement de la main d'œuvre marocaine. Certains indices révèlent déjà l'intérêt manifesté par ces pays pour le Maroc, la Roumanie récemment adhérente à l'UE semble déjà prête à accueillir une main-d'œuvre marocaine.

Des agents d'immigration se sont déplacés à Rabat et Casablanca pour recruter des jeunes à qui ils proposent des salaires de 500 Euros⁶⁴.

(iii) L'importation de l'emploi : les délocalisations

Au cœur des politiques actuelles de réduction des coûts et/ou augmentation de la productivité, les délocalisations offrent un avantage concurrentiel certain. Le Maroc, notamment, grâce à une main-d'œuvre efficace et à moindre coût, s'affiche comme un véritable eldorado pour le service délocalisé.

Les opérations les plus délocalisées sont le back-end processing, les call centers et les opérations de comptabilité. Les services qui ont une plus grande valeur sont ceux qui touchent aux domaines du développement et de la maintenance de logiciels informatiques, du design de pièces automobiles et aéronautiques, et de la recherche pharmaceutique.

Les sociétés françaises sont très actives au Maroc dans les montages électriques (VALEO), la sous-traitance aéronautique (câblages d'avion). Concernant les centres d'appel, Whebhelp a connu un développement important : 50 emplois en 2003, 2000 en 2006. En mai 2005, on dénombre une centaine de centres d'appels opérant principalement pour le compte d'entreprises françaises et espagnoles dans l'axe de Casablanca-Rabat. Ces centres créent quelque 10 000 emplois et réalisent un chiffre d'affaires global de 800 millions de Dirhams(environ 73 millions d'Euros)⁶⁵.

Le Maroc, compte tenu d'une position géostratégique privilégiée, pourrait se positionner comme destination de choix pour ce genre de prestations. Mais afin d'importer ces emplois, il faut organiser la formation adéquate. Et c'est là où intervient le rôle de l'ANAPEC.

Mais ces perspectives sont confrontées à une conjoncture internationale, marquée par une crise financière qui a eu des impacts importants sur la croissance et l'emploi dans les pays d'accueil.

⁶⁴ La Roumanie tente les Marocains. La Gazette du Maroc, N°499 du 20 au 26 novembre 2006.

⁶⁵ Cf. L'Economiste du 16/5/2005.

VIII. L'Impact de la crise sur l'immigration

La crise, au sens économique, correspond à une rupture, à un retournement brutal de la conjoncture économique qui marque la fin d'une période d'expansion. La croissance de l'économie mondiale qui, entre 2001 et 2008, a augmenté au-delà de la moyenne de 3% par an, a été révisée à la baisse : elle ne dépasserait pas, selon le FMI, 0,5% en 2009. Pour le BIT, le nombre des chômeurs passerait de 190 millions en 2007 à 212 millions en 2009⁶⁶, soit 20 millions d'hommes et de femmes qui vont venir grossir le chômage mondial.

Si le capitalisme n'est pas à sa première crise, force est de constater que le catalyseur de ces crises diffère selon les cas, la crise immobilière aux Etats-Unis dans le cas de la crise actuelle, le « choc » pétrolier en 1973 pour ne citer que les crises récentes d'ampleur internationale. Mais la crise qui affecte les migrations peut avoir un soubassement politique, comme celle en 2001, à la suite des événements du 11 septembre.

De tout temps, les crises ont eu un impact sur le phénomène migratoire, aussi bien dans les pays de départ que dans les pays d'accueil. Cet impact peut être saisi et analysé à plusieurs niveaux :

- la nature et la dimension des crises, étant donné que nous manquons encore de données empiriques soutenant des analyses fiables sur la crise actuelle et sa durée (impacts économiques, sociaux et humains);
- la cartographie de l'emploi des migrants et les secteurs économiques affectés par les crises, sachant que si certains secteurs sont sérieusement affectés comme le bâtiment et le tourisme, dans d'autres, comme le personnel paramédical et l'assistance aux personnes âgées, la demande demeure incompressible dans une Europe qui vieillit. Cette analyse différenciée permet d'appréhender le niveau de concurrence entre les migrants et les autochtones (réticents à accepter du travail de bas profil).
- l'impact de la crise sur les conditions de vie des migrants installés dans les pays de résidence en les rendant plus vulnérables, compte tenu des tensions sociales sur le marché de l'emploi et de la réaction sociale qui s'en suit. Sur les 200 millions de personnes installées à l'étranger, l'OCDE estime que la moitié sont des travailleurs très vulnérables aux retournements de l'économie.
- la question de la perception : la crise a pour effet d'attiser les attitudes de discrimination (préférence nationale, communautaire), d'exclusion, de racisme et de xénophobie à l'égard des migrants.
- les flux migratoires : les crises mondiales font apparaître de nouvelles géographies migratoires : baisse des départs, moindre mobilité, retours volontaires ou forcés.
- Certains pays de destination qui, traditionnellement, accueillent des flux importants de migrants, comme les Etats-Unis, les pays du Golfe et certains pays de l'UE, adoptent des mesures restrictives et

66 http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_120466/index.htm

focalisent leurs efforts sur la lutte contre la migration irrégulière et le contrôle des frontières, d'autres comme l'Angleterre, la France et l'Espagne introduisent un nouveau régime de retour des migrants dans le but d'inverser les flux migratoires.

- Les migrants contraints au retour se heurteraient aux conditions difficiles de réinsertion dans les pays d'origine. Ceux en situation régulière, et en dépit des incitations financières, préféreraient profiter des allocations de chômage et autres avantages sociaux plutôt que d'accepter de rentrer au pays.
- la crise favorise de nouvelles formes de migration : temporaire, circulaire, deux formes de migration encouragées par l'UE parce que n'ayant pas vocation à maintenir durablement le migrant dans les pays d'accueil.

La crise interpelle également les pays de départ afin d'adopter des politiques de soutien aux migrants qui vivent une situation précaire dans les pays de résidence ou ceux acculés au retour volontaire ou forcé (programmes de réinsertion).

Mais cet impact de la crise est perceptible aussi au niveau économique : en période de crise, les migrants envoient moins de fonds aux pays d'origine. La banque mondiale estime que le montant total des transferts au niveau mondial passerait de 305 milliards de \$ en 2008 à 290 milliards en 2009. Cette baisse des transferts va toucher plus les grands pays récepteurs de transferts comme les Philippines et le Maroc.

Dans ce dernier pays, les transferts ont baissé de 3,6% en 2008, sachant qu'ils avaient enregistré une croissance positive de 15% en 2007. Cette baisse a commencé à partir du mois d'août 2008. En fait, les transferts ont continué à augmenter les premiers mois de 2008 : entre janvier et juin 2008, ils ont crû de 4,9% par rapport à la même période en 2007. En revanche, sur la seconde moitié de 2008 les transferts ont chuté de 10,3%. La situation s'est aggravée en 2009 : sur la première moitié de l'année (janvier à juin) les transferts ont baissé de 12,5% par rapport à l'année précédente.

Il est certain que cette baisse des transferts va avoir des effets sur les familles des migrants qui reçoivent ces transferts et sur les autres utilisations habituelles. L'étude de l'impact précis de la crise exige des données et informations qui nécessitent des enquêtes précises qui n'ont pas encore été menées dans le cas du Maroc⁶⁷.

Afin de faire face à cette baisse des transferts, le gouvernement marocain a élaboré un plan anti-crise qui met l'accent sur les trois points suivants :

1. La réduction des frais de transfert et des commissions de change (au moins jusqu'à fin 2009) : réduction de moitié des commissions de change et gratuité des transferts. Par ailleurs, une autre réduction de ces commissions a été décidée sur deux ans (depuis juin 2009) à travers la suppression totale de la part revenant à l'Etat ;

67 La dernière enquête de niveau de vie des ménages 2007 pourrait constituer un support important pour simuler les effets complexes de la baisse des transferts et leur distribution précise, dans le cadre des méthodologies PSIA (Poverty and Social Impact Analysis). Cependant, des enquêtes ad hoc semblent nécessaires pour apprécier de manière précise l'impact de la crise sur les familles et sur l'investissement...

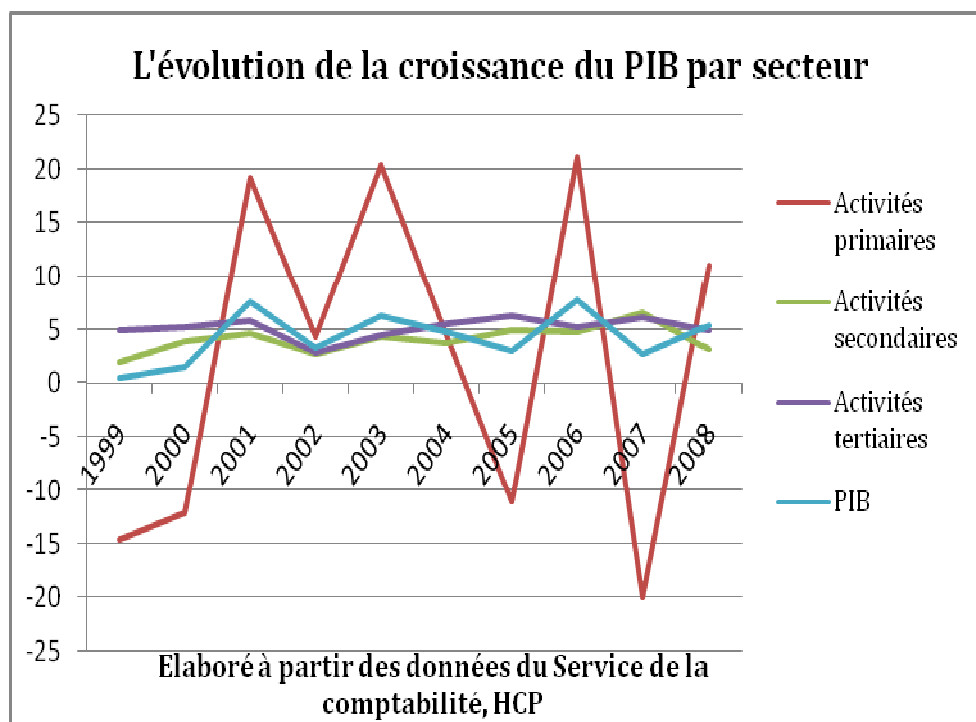
-
2. La Subvention de l'Etat pour inciter les migrants marocains à investir : l'Etat accorderait une subvention de 10% et les banques pourraient financer jusqu'à 65% des projets des migrants dans leur pays d'origine en contrepartie d'un apport de fonds propres en devises d'au moins 25%⁶⁸. A cet égard, une convention a été signée le 15 juillet 2009 entre l'Etat et la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et entre cette institution et les banques en vue de mettre en place d'un fonds de la promotion des investissements des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
 3. Mesures encouragent l'acquisition de logements au Maroc : Il s'agit d'une extension du Fonds de garantie en faveur des populations résidentes à revenus modestes et/ou irréguliers (Damane Assakane), avec des facilités de paiement, aux migrants marocains . l'Etat garantit désormais à hauteur de 50% les prêts immobiliers jusqu'à 800.000 dirhams et pouvant atteindre 25 ans;

⁶⁸ Ces projets doivent être d'un montant minimal d'un million de dirhams.

Annexes

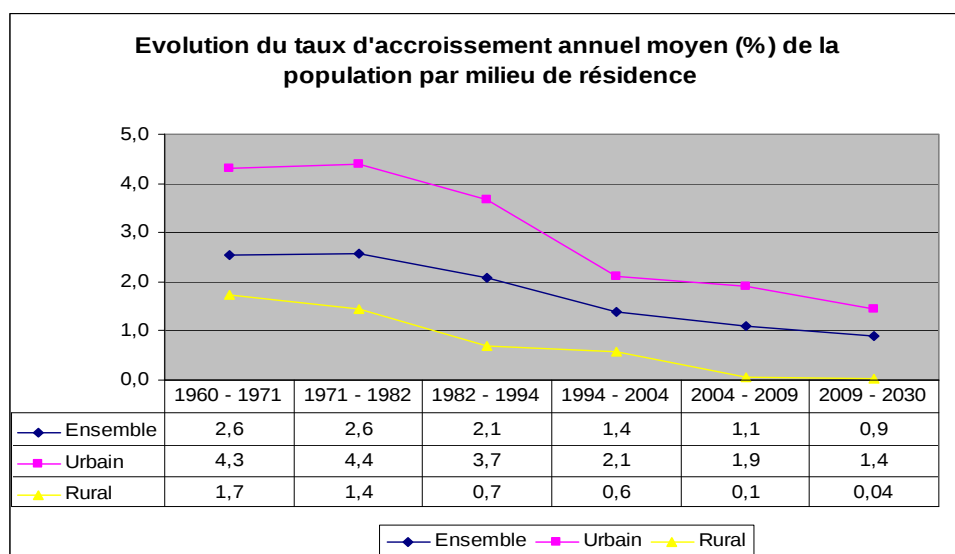
Annexe 1. Tendances à long terme de la croissance des PIB global et agricole

Graphique 8. Croissance annuelle par secteur d'activité



Annexe 2. Croissance démographique de la population marocaine

Graphique 9. Evolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population par milieu de résidence



Source : CERED

Tableau 11. Evolution de la population légale marocaine par milieu de résidence depuis 1960

Années	1960	1971	1982	1994	2004	2007	2008
Population Totale	11.626.470	15.379.259	20.419.555	26.073.717	29.891.708	30.842.206	31.117.960
Taux d'accroissement annuel moyen	-	2,58%	2,61%	2,06%	1,38%	1,10%	1,06%
Population rurale	8.236.857	9.969.534	11.689.156	12.665.882	13.428.074	13.438.015	13.448.748
Population urbaine	3.389.613	5.409.725	8.730.399	13.407.835	16.463.634	17.404.191	17.729.212
Taux d'urbanisation	29.1%	35.1%	42.7%	51.4%	55.1%	56.4%	56.86%

Source : Données du CERED. HCP

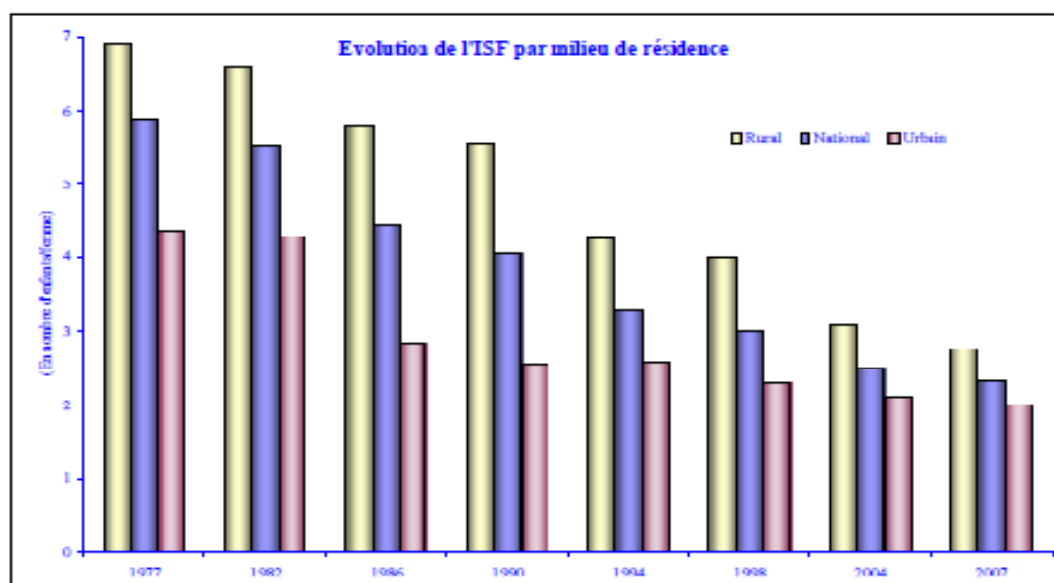
Annexe 3. Evolution de l'ISF

Tableau 12. Evolution de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence (1962-2004)

Source	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
L'Enquête à objectifs multiples (1962-1963)	7,03	6,91	6,96
Double collecte (1972-1973)	4,61	7,05	6,26
l'Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale de 1979-80	4,38	7,02	5,91
Recensement général de la population et de l'habitat 1982	4,28	6,59	5,52
l'Enquête Nationale sur la population et la santé au Maroc I de 1987	3,86	6,66	5,24
L'Enquête Nationale Démographique à passages Répétés de 1986-88	2,85	5,97	4,46
l'Enquête Nationale sur la population et la santé au Maroc II de 1992	2,54	5,54	4,04
l'Enquête Nationale sur la population et la santé au Maroc, Panel de 1995.	2,17	4,50	3,31
Recensement général de la population et de l'habitat 1994	2,56	4,25	3,28
l'Enquête Nationale sur la santé de la mère et de l'enfant au Maroc, PAPCHILD de 1997.	2,30	4,10	3,10
l'Enquête Nationale du niveau de vie marocain (1998-1999)	2,3	4,0	3,0
Recensement général de la population et de l'habitat 2004	2,1	3,1	2,5

Source : CERED

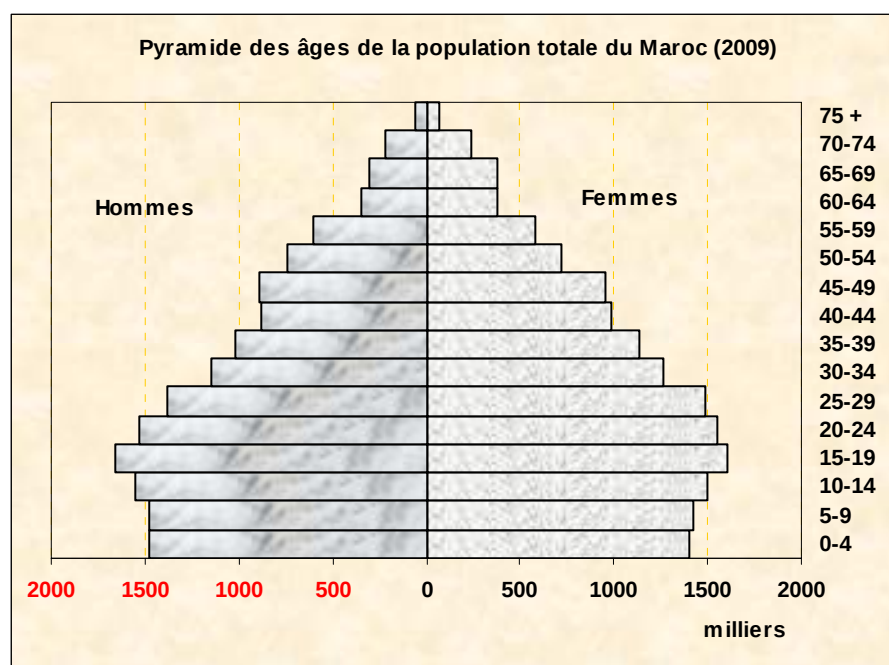
Graphique 10. Evolution de l'ISF par milieu



Source : CERED

Annexe 4. Pyramide des âges au Maroc en 2009

Graphique 71. Pyramide des âges de la population totale du Maroc - 2009



Source : CERED

Annexe 5. Les causes du chômage

Tableau 13. Structure de la population active en chômage selon les causes du chômage (en %)

	Enquête 2002			Enquête 2004			Enquête 2007			Enquête 2008		
	Ens.	Urb.	Rural	Ens.	Urb.	Rural	Ens.	Urb.	Rural	Ens.	Urb.	Rural
Arrêt d'activité, licenciement	28,6	28,2	30,2	31,4	30,2	38,8	29,0	27,6	35,0	27,0	25,9	32,0
Cessation d'activité indépendante, saisonnière ou pour raison de revenu	15,5	13,9	24,3	15,5	14,8	19,5	17,0	16,2	20,2	13,8	12,4	19,4
Fin d'études ou de formation	40,0	42,3	27,8	39,2	41,5	25,4	38,9	41,4	28,0	43,2	46,5	29,0
Arrivée à l'âge d'activité	10,7	10,8	10,4	9,3	8,9	11,9	8,3	7,9	10,4	11,6	11,4	12,4
Autres causes	5,2	4,8	7,3	4,6	4,6	4,4	6,8	6,9	6,4	4,4	3,8	7,2

Source : Enquête nationale de l'emploi 2008.

Annexe 6. Part de l'éducation dans les dépenses publiques

Tableau 14. Budget général de l'Etat hors dette par secteur en pourcentage

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteurs sociaux	36,5	37,5	37,6	34,8	34,5	34,3
Education et formation	27,6	28,5	28,6	26,2	26,3	25,7
Education nationale	22,7	23,7	23,7	21,4	21,4	21,1
Enseignement supérieur et recherché scientifique	4,5	4,3	4,3	4,3	4,4	4,1
Formation professionnelle	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Alphabétisation et education non formelle	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres secteurs sociaux	8,9	9,0	9,1	8,7	8,3	8,6
Secteurs productifs	9,2	8,1	7,5	6,6	5,9	5,8
Secteurs d'infrastructure	4,2	3,7	3,0	3,8	3,9	4,1
Secteurs d'administration et de services	32,8	31,6	32,2	28,9	29,3	28,2
Charges communes	17,7	19,1	19,7	25,9	26,4	27,6
Budget général de l'Etat	100	100	100	100	100	100

Source:MFP/DB

Annexe 7. Coût de formation jusqu'aux classes préparatoires

Tableau 15. Coût de formation jusqu'aux classes préparatoires

	2005	Nombre d'années	Total
Primaire	3.495	6	20.970
Collégial	5.464	3	16.392
Secondaire qualifiant	7.366	3	22.098
Classes préparatoires	18.000	2	36.000
Total			95.460

Source : Ministère de l'Education Nationale : Direction de l'évaluation et de la prospective

Annexe 8. Coût de formation d'un ingénieur au sein de l'INPT en 2008

Tableau 16. Coût de formation d'un ingénieur au sein de l'INPT en 2008 (en dirhams)

	Coût unitaire (dh)	Nombre d'années	Total (dh)
INPT	93380	3	280.140
Bourses	4700	3	14.100
Total			294.240

Source : INPT

Tableau 17. Coût global de formation d'un ingénieur INPT en 2007-2008 (en dirhams)

Formation avant l'INPT	95.460
Formation INPT	294.240
Total	389.700

Source : Estimations sur la base des données du Ministère de l'Education nationale et INPT

Annexe 9. Coût de formation moyen d'un ingénieur de l'EMI ou de l'ENSIAS

Tableau 18. Coût de formation moyen d'un ingénieur au sein de l'EMI ou de l'ENSIAS

	Coût unitaire moyen 2000-2007	Nombre d'années	Total
EMI ENSIAS	48000	3	144.000
Bourses	4700	3	14.100
Total			158.100

Source : Estimations sur la base des données
du Ministère de l'Education nationale

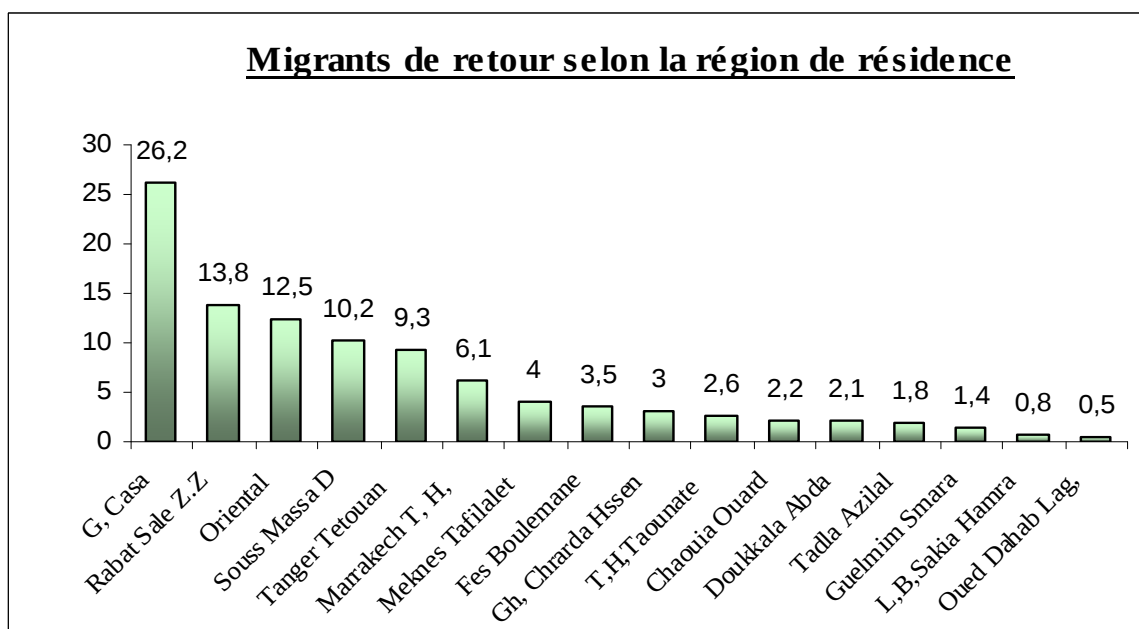
Tableau 19. Coût global de formation d'un ingénieur EMI ou ENSIAS (en dirhams)

	Coût unitaire (dh)
Avant l'école	95.460
A l'EMI-ENSIAS	144.000
Bourses	14.100
Total	253.560

Source : Estimations sur la base des données
du Ministère de l'Education nationale

Annexe 10. Migrants de retour selon la région de résidence

Graphique 82. Migrants de retour selon la région de résidence



Annexe 11. Migrants de retour selon le niveau d'instruction

Graphique 93. Les migrants de retour selon le niveau d'instruction

